



Robert Libman

Libman abandonne la direction du Parti Égalité

Pierre O'Neill

ROBERT LIBMAN a décidé d'abandonner la direction du Parti Égalité pour se consacrer uniquement à sa fonction de député du comté de D'Arcy McGee à l'Assemblée nationale.

Grand responsable de l'entrée de
Voir page A-4 : Libman

ANALYSE

Le trou d'Hibernia

Ottawa s'appête à contrevenir à tous ses principes économiques

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LES DEUX partis d'opposition, Clyde Wells de Terre-Neuve et plusieurs firmes d'ingénierie de Montréal et d'ailleurs applaudiront à pleines mains lorsque le gouvernement fédéral annoncera sans doute aujourd'hui qu'il s'est résolu à dépanner le projet Hibernia.

Au cours de conférences de presse simultanées à Montréal, Toronto, Calgary et St-John's, des ministres fédéraux vont alors expliquer qu'ils mettent de nouveau l'épauule des contribuables canadiens à la roue du projet terre-neuvien.

Ce sera, pour plusieurs de ces ministres, leur première grande apparition publique de 1993. La dernière fois qu'on les a vus en 1992, ils prêchaient avec la dernière énergie la nécessité pour les chômeurs, les familles à faible revenu et autres Canadiens du même acabit de ne pas trop compter sur leurs gouvernements.

Au cours d'années précédentes, on se souviendra également les avoir entendus systématiquement décréter que le Canada, écrasé par sa dette, n'avait plus les moyens de se payer des canards boiteux.

Mais quand Hibernia passe le chapeau, Ottawa ne passe pas son tour. Avant aujourd'hui, le gouvernement fédéral avait déjà promis de pomper un milliard de \$ en subventions et 1,7 milliard en garanties de prêts dans le projet. A l'époque, il avait été ressuscité juste à temps pour l'élection de 1988.

Même à cela, l'industrie privée boude Hibernia. Depuis que la compagnie Gulf, un des par-

Voir page A-4 : Hibernia

Toronto à petit prix

Sous l'impulsion de Nationair, les compagnies aériennes offrent l'aller-retour Montréal-Toronto pour 126\$

Gérard Bérubé

NATIONAIR a relancé de plus belle la guerre de prix qu'elle livre aux deux transporteurs nationaux. En réduisant à 126\$ son tarif aller-retour dans le corridor Montréal-Toronto, le plus important transporteur du Québec abaisse son prix à 70% sous le tarif régulier.

Le nouveau tarif de 126\$ (155\$ après taxes), appelé TGV, s'applique aux voyageurs ayant réservé 48 heures à l'avance et est valable jusqu'au 28 février prochain (date du dernier retour). «Il est sans conteste le plus généreux de l'industrie, défiant même les tarifs du transport par train (environ 150\$) et par autobus (environ 112\$)», a déclaré Daniel-Yves Durand, vice-président, Communications chez

Nationair, qui ajoute que la politique du 88\$ l'aller simple continue à s'appliquer.

La réaction ne s'est pas fait attendre. Canadien va coiffer l'offre de Nationair. «En début de soirée hier, la nouvelle tarification de Nationair n'était toujours pas inscrite au registre des réservations Gemini. Dès que ce sera fait, nous allons suivre», a déclaré Béatrice Pepper, porte-parole du transporteur. Tout en maintenant son tarif à 176\$ jusqu'à la fin de janvier, Canadien épousera l'offre de Nationair sans restrictions, jusqu'à la fin de février.

En octobre dernier, le transporteur québécois avait sonné la charge dans cette guerre qui s'annonce sanglante en réduisant son prix sur ce corridor à 88\$ l'aller simple. Canadien avait réagi, quelque deux mois plus tard, en présentant aux

voyageurs une facture de 176\$ l'aller-retour, soit 250\$ de moins que son tarif régulier. Air Canada, après avoir exercé un rôle d'observateur pendant un mois, a suivi le mouvement au début de janvier. Le programme de Canadien et d'Air Canada se termine à la fin janvier.

En quatre mois, Nationair a accaparé 10% de cet important marché

Cette fois, Air Canada entend réagir plus rapidement et devrait annoncer ses couleurs incessamment. «C'est une question de protection de notre part de marché», a lancé Denis Couture, porte-parole du leader de l'aviation

civile au pays, qui détient 60% du marché Montréal-Toronto.

Absente de ce corridor il y a moins de quatre mois, Nationair a vu sa part de ce marché atteindre 10%, avec 14 liaisons par jour contre 56 pour Air Canada et 44 pour Canadien. Selon les données mentionnées par les concurrents, Canadien aurait subi le plus durement les contrecoups de l'offensive du 88\$, avec une perte d'achalandage sur ses vols évaluée à 50%, chiffre non confirmé par le porte-parole de Canadien. «Je ne veux pas jouer le jeu des concurrents en lançant toutes sortes de chiffres. Mais je peux vous dire que nos vols sur ce corridor étaient remplis durant la période des Fêtes.»

Toutefois, avec l'entrée en scène d'Air Canada et son programme de

Voir page A-4 : Tarifs



PHOTO JACQUES GRENIER

Feu vert au STOP

Michel Venne

de notre bureau de Québec

À L'AUBE d'une année fébrile sur le front linguistique, le gouvernement du Québec a décidé de réhabiliter le mot «stop» sur les panneaux de signalisation routière.

A Montréal en particulier, ces panneaux sont devenus des symboles politiques et la cible de francophones militants ou d'anglophones mécontents, qui les barbouillent de graffiti.

Dans un arrêté ministériel adopté le 15 décembre et publié dans la Gazette officielle du 30 décembre, distribuée hier seulement au public, le ministre des Transports Sam Elkas décrète que:

- le panneau indiquant au conducteur l'obligation d'arrêter à une intersection peut être un panneau «arrêt» aussi bien qu'un panneau «stop»;
- les panneaux «arrêt-stop» déjà installés pourront demeurer en place; si ces panneaux sont remplacés, ils devront l'être par l'un ou l'autre des panneaux «arrêt» ou «stop».

Tout porte à croire que ce sont les municipalités et les propriétaires de chemins privés qui vont devoir choisir entre l'arrêt ou le stop, à leur convenance.

Cette décision n'a fait l'objet d'aucune annonce de la part du ministre.

Cet arrêté ministériel entraîne une modification au règlement sur la signalisation routière. Normalement, tout projet de règlement doit faire l'objet d'une publication préalable, suivie d'une période de consultation de 45 jours.

Mais le ministre Elkas a invoqué l'urgence pour échapper à cette règle et le nouveau règlement est entré en vigueur au moment de sa publication.

En vertu d'un décret pris en 1982 par le gouvernement du Parti québécois, repris par le gouvernement libéral en 1987, les municipalités avaient jusqu'au 31 décembre 1992 pour éliminer le mot «stop» des panneaux. Ils devaient en fait remplacer les panneaux «arrêt-stop» par des panneaux «arrêt».

La Ville de Montréal avait
Voir page A-4 : Stop

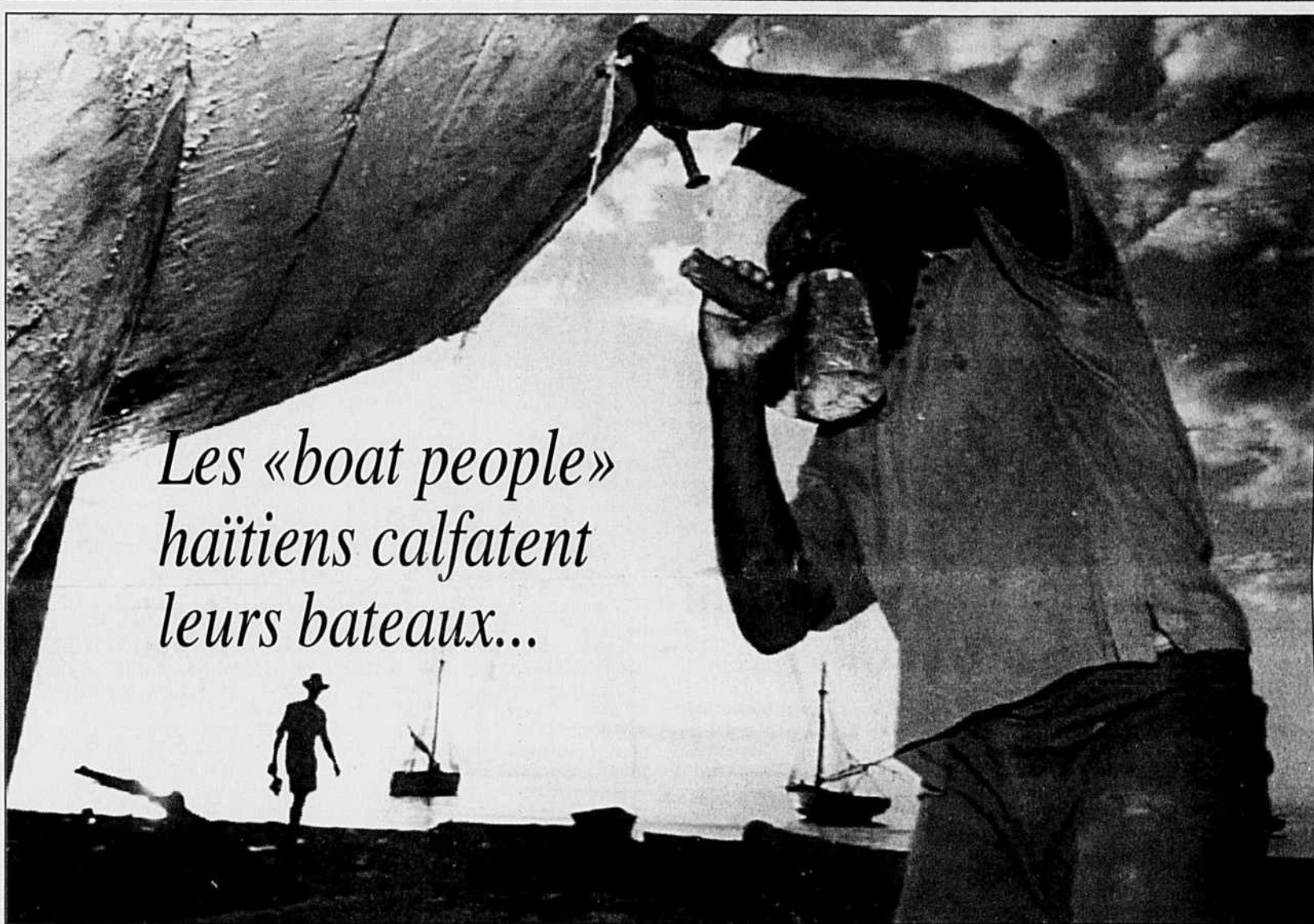


PHOTO AFP

Les «boat people» haïtiens calfatent leurs bateaux...

...mais Bill Clinton les prévient: il poursuivra la politique de Bush

D'après l'agence France-Press

Renonçant à une autre de ses promesses électorales, Bill Clinton a annoncé hier qu'il poursuivrait, pour l'essentiel, la politique en vigueur sur le rapatriement forcé des réfugiés haïtiens à qui il a exprimé ses «regrets». Dans une déclaration qui devait être radiodiffusée hier à la population d'Haïti, le président élu a annoncé que tous les Haïtiens fuyant leur pays pour se réfugier aux États-Unis continueraient à être interceptés en haute mer et renvoyés chez eux. Ce revirement est destiné à éviter l'arrivée massive sur les côtes de Floride de dizaines de milliers de «boat people» haïtiens en-

ragés par les propos tenus par le président élu durant la campagne électorale.

Le candidat Clinton avait sévèrement critiqué la décision du président George Bush, prise en mai, de renvoyer dans leur pays tous les «boat people» haïtiens sans même vérifier s'ils avaient droit au statut de réfugié politique. Il avait promis de changer cette politique.

Plus de 5000 Haïtiens fuyant à la fois la misère et une dictature militaire ont été interceptés en mer et reconduits chez eux depuis mai. Au total, 31 000 Haïtiens ont fui leur pays en 1992. Autres informations, page B-5.

Hyundai remet en cause son usine de Bromont

Et revient sur sa promesse de ne pas faire de licenciements

Gérard Bérubé

avec la Presse canadienne

LE PRÉSIDENT de Hyundai Canada, Lee Yoo Il, a fait savoir hier que le sort de l'usine de Bromont sera décidé au cours de l'été. Le constructeur envisage également de revoir sa promesse de ne jamais procéder à des licenciements parmi ses 900 employés.

M. Lee doit se rendre, le mois prochain, au siège social de la compagnie, à Ulsan en Corée du Sud, afin de redéfinir la politique nord-américaine de Hyundai.

Par la suite, a-t-il dit, «nous allons annoncer un nouveau plan, vers le mois de juillet, et Bromont va en faire partie».

Quand on lui a demandé si on songeait à fermer tout simplement cette usine, il a répondu: «En ce moment, non».

Chose certaine, a-t-il signalé, la politique de ne



licencier personne à Bromont va être révisée, à la lumière de la baisse des ventes de la compagnie.

A l'ouverture de l'usine autos en 1991 et seulement 16 000 l'an dernier, soit une dégringolade de 43%. De plus, Hyundai a enregistré, l'an dernier, une diminution de ses ventes en Amérique du Nord pour une septième année consécutive, la contraction de 1992 se chiffrant à 12%.

En fait, la chaîne de montage a livré 28 000 autos en 1991 et seulement 16 000 l'an dernier, soit une dégringolade de 43%. De plus, Hyundai a enregistré, l'an dernier, une diminution de ses ventes en Amérique du Nord pour une septième année consécutive, la contraction de 1992 se chiffrant à 12%.

En 1985, lorsque la Pony et la Stellar furent introduites au Canada, Hyundai a vendu 79 072 véhicules, s'emparant rapidement d'une part de

près de 8% du marché canadien. En forte érosion depuis, cette part de marché tourne présentement autour des 2%.

L'usine de Bromont compte toujours 900 employés, comme il y a quatre ans, mais ils ne travaillent que trois jours par semaine, recevant l'assurance-chômage pour les deux autres jours ouvrables. Bénéficiant des «largesses» du fédéral, Hyundai avait déjà obtenu pour ses employés, lors d'une fermeture de quatre semaines survenue le 14 février dernier, une dérogation permettant à Emploi Canada d'offrir un programme supplémentaire de prestations d'assurance-chômage.

Ce plan, qui équivaut à une baisse de salaire de 20%, se terminera à la fin de janvier. Après? Ou Emploi Canada acceptera de prolonger le plan, ou «ce sera les mises à pied», a déclaré M. Lee. Le constructeur envisage donc de revoir sa promesse de ne jamais procéder à des licenciements parmi ses 900 employés.

Voir page A-4 : Hyundai

CAHIER SPÉCIAL

É D U C A T I O N

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 985-3399

Date de tombée: le 15 janvier 1993

PARUTION le 23 janvier DANS LE DEVOIR

De la maternelle à l'université

- Coups de barre et innovations pédagogiques.
- Devant les controverses que soulève de plus en plus la qualité de l'enseignement au Québec et face aux problèmes du décrochage et des échecs scolaires, que fait le ministère pour apporter les correctifs qui s'imposent et pour encourager les innovations pédagogiques?
- Qu'en pensent les enseignants, les parents et les étudiants?
- Le système répondra-t-il davantage aux attentes suite aux diverses mesures annoncées comme, par exemple, l'augmentation du nombre d'heures de cours de mathématiques et de lecture obligatoire dans les cégeps?
- Des questions préoccupantes auxquelles, par des analyses, des reportages et des entrevues, le cahier spécial du Devoir tentera de répondre.

Îles Shetland: la nappe de pétrole presque disparue

Roger Cans
Le Monde

SCALLOWAY — Pour la première fois depuis une semaine, le soleil brillait mercredi à l'horizon. C'est l'aube, dans cet archipel des Shetland soumis à la pire tempête jamais connue depuis 1884! Il n'en fallait pas plus pour que les militants de Greenpeace décident de se lancer, sur une mer toujours démontée, dans un tour des côtes victimes de la marée noire. Un périple d'une centaine de kilomètres le long de falaises battues par le vent et les flots déchainés.

Mais le Solo, puissant remorqueur de haute mer, peut affronter les plus fortes houles, et les responsables de la campagne de Greenpeace tenaient absolument à l'acalmie pour rallier Scalloway, le port de la côte ouest qui se trouve en première ligne pour les échappées de pétrole du Braer. Il ne serait pas dit que les défenseurs patentés de la mer laisseraient les pêcheurs abandonnés à eux-mêmes.

Les militants de la «paix verte» voulaient aussi se montrer pendant que la famille royale, profitant de la même éclaircie, allait survoler l'épave en hélicoptère. Un bateau blanc dans la mer noire, quel beau symbole! Hélas, ou plutôt heureusement, si les hélicoptères royaux sont ponctuels, la marée noire, elle n'est pas au rendez-vous. Alors même que le Solo arrive en vue de ce qui émerge de l'épave disloquée du pétrolier — une étrave pointée vers le ciel, un mât et une cheminée — des phoques, en parfaite santé, gambadaient autour du bateau. Si pétrole il y a, il est déjà à la côte, sur les rochers, mais plus en mer.

On n'aperçoit que de très discrètes irisations, qui n'ont rien de commun avec la mousse au chocolat ou la soupe de goudron connues des côtes françaises! Ces observations correspondent au compte-rendu du survol de la zone, qui signale que les traces de pétrole observées la veille «ont disparu naturellement». Les aviateurs ont même noté que l'épave du Braer ne libère plus de pétrole.

Des oiseaux bien vivants
De fait, étant donné la force du vent et des vagues sur cette côte déserte, tout corps plongé dans ce liquide est immédiatement broyé, disloqué, volatilisé. A fortiori, s'il est déjà liquide comme le pétrole, et sa disparition naturelle est telle que les autorités ont renoncé à l'emploi des produits chimiques. Seuls les phoques et les oiseaux de mer, qui se jouent du vent et de l'écume avec une facilité déconcertante, résistent à ce traitement de choc.

L'ornithologue hollandais du bord, qui ne quittera pas le pont pendant les cinq heures de la traversée, identifiera douze espèces d'oiseaux — mouettes, goélands, guillemots et quelques eiders, —

tous bien vivants, et même insolemment alertes dans les éléments déchainés. Allons, ce n'est pas l'hécatombe que des prises de vue localisées pouvaient donner à croire.

Cordons sanitaires autour des parcs à saumons

À Scalloway, blotti au fond de son anse, à 40 km du naufrage, pas de trace de marée noire. Les barrages flottants sont restés enroulés dans leurs caisses. «Même si on avait voulu les mettre, c'était impossible à cause de la tempête», explique un pêcheur. Pourtant, des hommes en combinaison orange s'affairaient ici et là, ce sont des professionnels du Oil Spill Service Center de Southampton, un service de dépannage «spécial marée noire». Douze hommes ont été envoyés aux Shetland, dont six à Scalloway, pour protéger les élevages de saumons répartis sur la côte au milieu des îlots protégés. Car, comme le précise le capitaine Mikhail Hogan, le directeur des pêches des Shetland, «Scalloway, avec ses 11 élevages de saumons, est au cœur de la zone sensible».

Les hommes en combinaison orange s'efforcent donc, pendant les quelques heures de jour, de disposer des cordons sanitaires autour des parcs à saumons. Ce sont des manchons de plastique absorbants qui empêchent l'éventuel pétrole de se glisser dans le périmètre de la «cage», en réalité un cadre métallique qui retient un filet sous-marin en forme de poche, comme une épuisette géante. «Nous n'avons pas observé la moindre mortalité jusqu'à présent, dit le chef d'équipe. Nous avons seulement sauvé un canard aujourd'hui».

Les plus meurtris sont les pêcheurs de proximité, condamnés à l'inactivité depuis que les autorités ont décrété une zone d'exclusion de 16 milles autour de l'archipel. «Nous avons pris les devants par prudence, explique le capitaine Hogan, car nous avons une image de marque à défendre». Cependant, des hommes en ciré embarquent du matériel dans leur chalutier. «La zone d'exclusion, on s'en fout. Nous allons chercher le haddock à plus de 100 milles à l'Ouest», disent-ils avec la fierté des hauturiers.

Les pêcheurs, eux non plus, ne sont pas tous catastrophés. Les plus inquiets finalement sont ceux qui n'ont pas affaire directement à la mer, comme Maurice Mullay, le directeur du tourisme des îles Shetland. «Les 66 000 visiteurs de l'an dernier nous ont apporté plus de 21 millions de livres, précise-t-il. Il ne faudrait pas que ce naufrage vienne casser ce fantastique ressort économique». La marchande de pulls shetland, elle aussi, s'interroge. Si l'image de l'archipel se ternit, que deviendront les 400 tricoteuses qui travaillent pour ses trois magasins de vente?

Une semaine après l'alerte à la marée noire, on craint plus l'effet d'image que le pétrole lui-même.

Québec ne veut pas se mouiller

L'embargo sur le chef-d'oeuvre d'Otto Dix sera levé demain

Paule des Rivières

QUÉBEC refuse de se mêler de la controverse opposant le Musée des beaux-arts de Montréal au gouvernement fédéral, qui refuse de verser des fonds pour permettre à l'institution montréalaise d'acheter un chef-d'oeuvre du peintre allemand Otto Dix et éviter ainsi qu'il ne quitte le Canada.

Le tableau, intitulé *Portrait de l'avocat Dr Hugo Simons* fut importé au Canada par la famille Simons en 1939 et il est présentement prêt au MBA.

Mais il ne sera plus protégé à partir de demain car l'embargo de la Commission canadienne d'examen des biens culturels sera levé. Un collectionneur européen a déjà offert 1,4 million \$ en échange du tableau.

Tout en insistant sur le fait que «ce n'est pas notre dossier» et que «ce n'est pas nous qui avons la prérogative en ce domaine», la porte-parole du ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, admet que la contribution fédérale aux acquisitions muséales québécoises depuis cinq ans a été «modeste».

Plus précisément, le DEVOIR ré-

vélaît la semaine dernière que les musées québécois ont reçu en cinq ans 6,6 % des 8 millions \$ que la Commission des biens culturels a mis à la disposition des institutions canadiennes pour éviter que des oeuvres du patrimoine ne quittent le pays.

Au bureau de Mme Frulla-Hébert, l'on manifeste une grande réticence à commenter la récente décision du ministre fédéral des Communications, M. Perrin Beatty, de refuser au Musée des beaux-arts la somme nécessaire à la sauvegarde du tableau d'Otto Dix, entré au Canada lorsque la famille Simons, déchu de sa nationalité allemande et persécutée, était venue se réfugier à Montréal.

La famille Simons, qui possède le tableau, demande 900 000 \$ au MBA. Le directeur du MBA a demandé 765 000 \$ à la Commission canadienne des biens culturels. Le Musée des beaux-arts trouve essentiel de conserver cette oeuvre qui a derrière elle toute une histoire canadienne.

A Ottawa, les membres de la



Le Portrait de l'avocat Dr Hugo Simons, du peintre allemand Otto Dix.

Commission des biens culturels avaient unanimement recommandé de débloquer les fonds mais le ministre a inversé la décision, esti-

mant que c'était trop d'argent à débloquer d'un coup, en temps de crise. Le directeur du Musée des beaux-arts, M. Pierre Thérberge, a envoyé une lettre à Ottawa, dans laquelle il suggère d'étaler le versement sur trois ans, de manière à atténuer le choc de la ponction.

Mais la porte-parole du ministre fédéral répétait hier qu'il n'était pas question de verser une somme si importante au Musée, peu importe son étaleme.

Le ministre des Communications a plutôt laissé entendre que le Musée des beaux-arts pourrait organiser une levée de fonds au sein de la communauté montréalaise. Ottawa pourrait ensuite faire s'apart mais d'une manière n'ayant rien à voir avec les 765 000 \$ demandés.

M. Thérberge n'est pas chaud à cette idée, mais alors là pas du tout. «Ils veulent que l'on fasse une levée de fonds. Et ensuite ils nous donneront des des petits trente sous. M. n'en est pas question. Nous voulons être traité comme tout le monde».

M. Thérberge maintient que le Québec n'a pas eu sa juste part de fonds au cours des dernières années. Et qu'Ottawa a ici une occasion en or de se racheter.

Assurance-chômage: des conservateurs du Québec s'opposent aux restrictions

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Si le gouvernement conservateur va de l'avant avec ses restrictions au programme d'assurance-chômage, il devra faire face à l'opposition de certains de ses députés québécois.

Le député conservateur de Beauce, M. Gilles Bernier, a en effet écrit mercredi dernier au ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt pour lui faire connaître son désaccord.

Joint par téléphone, M. Bernier a

La caution des Saint-Pierrais payée par le gouvernement français

PARIS (PC) — Le gouvernement français payera la caution des pêcheurs et élus de Saint-Pierre et Miquelon détenus depuis lundi à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Le ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer a fait savoir hier soir que Paris a prévu les garanties bancaires nécessaires au paiement de la caution que doit fixer le tribunal aujourd'hui et qui pourrait atteindre, pour les hommes et les bateaux, 1,4 million \$.

Mercredi dernier, les membres de l'expédition du Marmouset et de la Goélette avaient annoncé qu'ils refuseraient d'être remis en liberté tant qu'Ottawa n'aurait pas nommé son expert à la commission de conciliation prévue par le traité de pêche franco-canadien de 1972.

Le ministère des DOM-TOM est apparemment parvenu à leur faire entendre raison. Hier soir, un porte-parole français indiquait que les élus et les pêcheurs semblaient avoir finalement accepté «de demander le versement de la caution».

On ne cache pas à Paris que l'arrestation des pêcheurs et des élus de l'archipel français a considérablement compliqué les choses et que leur entêtement à vouloir demeurer en prison risquait de créer des «difficultés sérieuses».

précisé qu'il était prêt à voter contre le projet de loi si ce dernier n'était pas amendé.

Son collègue de Jonquière, le député Jean-Pierre Blackburn, a déjà fait connaître son opposition lors du caucus national de décembre dernier.

«Je me suis battu depuis huit ans pour bien des projets de loi de mon gouvernement. Je pense, entre autres, au dossier constitutionnel où j'ai fait beaucoup. Mais cette fois-ci, le coeur n'y est pas», a-t-il déclaré hier lors d'une entrevue téléphonique. Lui aussi se dit prêt à voter contre le projet de loi s'il n'est pas modifié et il dit avoir l'appui de son exécutif.

MM. Bernier et Blackburn s'insurgent contre les changements au programme d'assurance-chômage annoncés par le ministre des Finances Don Mazankowski dans son exposé économique du 2 décembre dernier.

Le gouvernement entend refuser toutes prestations d'assurance-chômage aux personnes qui quittent volontairement leur emploi «sans raison valable» et aux personnes qui sont congédiées pour mauvaise conduite. Jusqu'à présent, elles devaient attendre entre sept et douze semaines avant de recevoir des prestations réduites.

Une autre mesure prévoit qu'à partir du 1er avril prochain, tous les

nouveaux chômeurs recevront 57 pour cent de leur salaire assurable comparativement à 60 pour cent aujourd'hui.

M. Bernier est d'accord pour que le gouvernement décourage les abus. Cependant, il trouve que le gouvernement donne trop de pouvoirs aux fonctionnaires.

«Comment feront-ils pour faire la part entre un congédiement pour inconduite et l'abus d'un employeur?» demande-t-il, en rappelant que ce sont les employeurs qui inscrivent les raisons du départ sur le relevé d'emploi.

M. Blackburn et lui se préoccupent des personnes qui quittent leur emploi pour échapper au harcèlement sexuel. Même si ce motif est considéré comme valable, la victime doit en faire la preuve, ce qui est très difficile, notent-ils.

«Dénoncer exige énormément de courage et il faut comprendre la peur chez celles qui ne le font pas», écrit M. Bernier.

Membre du comité parlementaire qui a étudié la première réforme de l'assurance-chômage, M. Blackburn se souvient de l'angoisse générée à l'époque par l'augmentation des pénalités.

«Pensons-y un peu. Il faut être drôlement riche pour lâcher sa job et dire qu'on est capable d'assumer une pénalité de sept à douze semaines. Et là, au lieu de sept à dou-

ze, il n'y aura plus rien. C'est extrêmement punitif pour quelques personnes qui peuvent peut-être abuser du système. C'est prendre un canon pour tuer une mouche et la mouche, c'est le petit citoyen», ajoute M. Blackburn avec émotion.

M. Bernier croit lui aussi qu'on pénalise les plus vulnérables. Il fait remarquer dans sa lettre au ministre Valcourt que la majorité des personnes qui quittent volontairement leur emploi travaillent dans des conditions difficiles et à bas salaires.

Le député de Beauce estime que le ministre s'est trompé de cible. «Les élus du Parlement doivent faire des efforts pour s'attaquer aux conditions qui créent le chômage et non aux chômeurs. Il faut s'en prendre aux causes et non aux victimes», ajoute-t-il.

À cet égard, les deux députés jugent inacceptable de ramener le taux des prestations de 60 à 57 pour cent. Selon eux, cela aura un effet dévastateur sur les plus petits salariés. A leur avis, il serait préférable, pour économiser, de diminuer le salaire maximum assurable qui a été porté de 710\$ à 745\$.

Les deux députés comptent faire valoir leur point de vue au cours de la réunion du caucus du Québec et celle du caucus national conservateur qui doivent avoir lieu à la fin du mois.

EN BREF

Le maire Doré aura sa chronique à CJMS

LE MAIRE de Montréal, Jean Doré, animera une «chronique d'information municipale», hebdomadaire à la station de radio CJMS 1280, du réseau Radiomutuel. «Il s'agira d'un service de plus offert aux auditeurs, tout comme la circulation et le météo», a expliqué hier le directeur de l'information de la station de radio montréalaise, M. Philippe Châtillon. L'émission sera diffusée le samedi matin à 8h50. Elle durera dix minutes. Tout au long de la semaine, un répondeur branché jour et nuit (790-CJMS) recueillera les questions des auditeurs. De concert avec le directeur de l'information, le maire Doré retiendra les questions les plus «pertinentes». Il enregistrera ensuite sa capsule d'une dizaine de minutes. La station CJMS est l'instigatrice du projet. Le réseau Radiomutuel avait offert, en 1989, une tribune semblable au premier ministre Bourassa. «Tout comme M. Doré, M. Bourassa était alors en période pré-électorale», a dit M. Châtillon. L'émission du maire Doré prendra l'antenne le 23 janvier prochain.



Jean Doré

mentaire de la capitale, où il faisait la promotion de la semaine nationale des non-fumeurs, qui débute lundi.

Main-d'oeuvre: Ottawa a tout intérêt à s'entendre avec Québec, croit Bourbeau

QUÉBEC (PC) — À la veille d'élections fédérales, le gouvernement Mulroney a tout intérêt à s'entendre avec le Québec dans le dossier de la main-d'oeuvre, a averti hier le ministre québécois responsable du dossier, André Bourbeau. C'est dans cet état d'esprit que M. Bourbeau se rendra la semaine prochaine à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Main-d'oeuvre qui se tiendra à Toronto les 19 et 20 janvier. «Les Québécois vont devoir voter au fédéral en 1993. Ils tiendront certainement compte alors des positions des partis politiques fédéraux dans le dossier de la main-d'oeuvre, a déclaré M. Bourbeau à quelques journalistes. On va s'arranger pour que le dossier de la main-d'oeuvre soit un des dossiers sur lesquels les partis politiques fédéraux devront prendre position».

400 millions \$ investis dans le tourisme au Québec en 1992

MONTRÉAL (PC) — Bien que plusieurs partenaires de l'industrie touristique se plaignent de leurs revenus, dans la conjoncture actuelle, 400 millions \$ ont été investis dans le tourisme en 1992 au Québec. C'est ce qu'a indiqué hier le ministre du Tourisme André Vallrand, à l'occasion d'une présentation audio-visuelle devant la presse et des gens de l'industrie touristique. Il célébrerait ainsi l'anniversaire de son énoncé de politique en matière de tourisme, lancé il y a un an exactement. Le ministre en tire un bilan qu'il juge «extrêmement positif compte tenu de la conjoncture économique difficile». Quelque 391 millions \$ ont été investis, dont 218 millions \$ proviennent du gouvernement. Cet investissement a permis de créer 8500 emplois directs et indirects, selon l'évaluation du ministère.

Manning sur le pied de guerre

OTTAWA (PC) — Les élections générales approchent et le Reform Party est sur le pied de guerre, confiant d'y faire une percée importante. «L'élection fédérale sera une occasion pour nous d'être à l'avant-scène», a déclaré hier le chef Preston Manning en marge d'une rencontre avec ses candidats de l'Est ontarien et des Maritimes, à Ottawa. Il a comparé la prochaine élection à la dernière campagne référendaire où son parti était à la tête des forces du Non au Canada anglais. Cependant, depuis le référendum, le Reform Party a légèrement chuté dans les sondages. M. Manning a avoué qu'il ne pouvait fournir aucune explication. M. Manning s'attend à ce que cinq partis fassent leur entrée à la Chambre des Communes après les prochaines élections générales. A son avis, le Parti conservateur n'a aucune chance.



Preston Manning

Le fils aîné de Bombardier n'est plus

J.-A. GERMAIN Bombardier, fils aîné de Joseph-Armand Bombardier et proche collaborateur de l'inventeur de la motoneige, est décédé hier à la suite d'une longue maladie. Il était âgé de 62 ans. Lui-même inventeur, Germain Bombardier était détenteur de plusieurs brevets. En 1957, il mit notamment au point une nouvelle chenille d'une conception d'avant-garde dont furent équipées les premières motoneiges de marque Ski-Doo. Vice-président de l'entreprise familiale à compter de 1956, J.A. Germain Bombardier avait accédé à la présidence à la mort de son père, en 1964. Il devait cependant quitter la compagnie deux ans plus tard pour des raisons de santé.

Tabac: Bouchard ne veut pas abandonner

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé Benoît Bouchard a bien l'intention de trouver d'autres moyens de lutter contre l'usage du tabac, si jamais un tribunal québécois statue, aujourd'hui, que l'interdiction de toute publicité pour le tabac est inconstitutionnelle. Le ministre espère que la Cour d'appel rendra jugement en faveur de la loi fédérale qui prohibe toutes les réclames sur le tabac, mais même si Ottawa perd sa cause, cela ne l'empêchera pas d'agir, que ce soit par la loi ou de campagnes éducatives, a-t-il déclaré hier dans une école élé-



Benoît Bouchard

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment ou transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec. H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
RESTO-CAFÉ PRINCIPALE INC. Resto-Café Principale Inc. 509, rue Principale Laval Dossier: 1012-145	1 Restaurant pour vendre	609, rue Principale Laval
2963-9473 QUÉBEC INC. Rocky II (1993) Enr. 1661, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 532-523	Changement de capacité et addition d'autorisation de danse, spectacles et projection de films dans 1 Bar	1661, Ste-Catherine Est Montréal
Centre du Golf U.F.O. Inc. Centre du Golf U.F.O. Inc. 4600, Dagenais Ouest Laval Dossier: 1004-795	1 Restaurant pour vendre (Demande amendée)	4800 boul. Dagenais Ouest Laval
2899-8499 CANADA INCORPORÉE Le Bernard 387, rue Bernard Ouest Montréal Dossier: 181-800	1 Restaurant pour vendre	387, rue Bernard Ouest Montréal
SOUVENIRS D'INDOCHINE INC. Souvenirs d'Indochine Inc. 243, Mont-Royal Ouest Montréal Dossier: 279-059	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	243, Mont-Royal Ouest Montréal
2844-900 CANADA INC. Tavernier Pam Pam 2365, rue Marmier Longueuil Dossier: 326-843	Changement de catégorie de Tavernier à Bar (suite à une cession)	491, rue Jean-Catherine Est Talon Ouest Montréal
2880-053 CANADA INC. Restaurant Lao Thai Enr. 5179, avenue du Parc Montréal Dossier: 851-253	1 Restaurant pour vendre	5179, avenue du Parc Montréal
1731-313 CANADA INC. Lamy 1824, Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 1012-186	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse 2 Bars	1824, Ste-Catherine Ouest Montréal

NOM	ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
BINERIE GERRY INC. Binerie Gerry 1006, Curé Poirer Longueuil Dossier: 1002-690	1 Restaurant pour vendre (Demande amendée)	1006, Curé Poirer Longueuil	
LE RESTAURANT SHED TANDOOOR INC. Tandoor Inc. 4886 A, boul. des Sources Dollard des Ormeaux Dossier: 1012-699	1 Restaurant pour vendre	4886 A, boul. des Sources Dollard des Ormeaux	
AYALA, José S. Restaurant 7 Mers 51, rue St-Zotique Est Montréal Dossier: 934-091	Autorisation de spectacles dans un restaurant pour vendre (Suite à cession)	51, rue St-Zotique Est Montréal	
TASMANIA INC. Tasmania Inc. 7429, rue St-Hubert Montréal Dossier: 298-612	1 Bar	7429, rue St-Hubert Montréal	
MARTELLINO, Sylvain Bar 1245, rue Lajoie app. 2, Outremont Montréal Dossier: 1012-582	1 Bar avec danse et spectacles	1237, rue Sanguinet Montréal	
HENRI-MICHEL COLLIN DANIEL COLLIN Resto Bar CC 7401, rue St-Denis Montréal Dossier: 474-098	1 Restaurant pour vendre	7401, rue St-Denis Montréal	
EVANGÉLOU, Léonidas 1 Bar Bar Billard Boston 6155, C. boul. Taschereau Brossard Dossier: 1012-475	1 Bar	6155 C. boul. Taschereau Brossard	
TAILLEFER, Pierre Bistrot Laurier 1276, rue Laurier Est Montréal Dossier: 211-151	1 Restaurant pour vendre	1276, rue Laurier Est Montréal	
2744-7374 QUÉBEC INC. Restaurant Pâtisserie Victoria 1104, rue Victoria, suite 105 LeMoyne Dossier: 1012-764	1 Restaurant pour vendre	1104, rue Victoria, suite 105 LeMoyne	
ADMINISTRATION SOGSABEC LTEE Restaurant du Biodôme de Montréal 696, boul. Ste-Croix St-Laurent Dossier: 1012-897	1 Restaurant pour vendre	4777, Pierre-de-Coubertin Montréal	
CONFIFAIR AVIATION INC. Transport Aérien Royal Public 6700, Côte de Liesse Montréal Dossier: 1012-930	1 Bar dans Transporteur Public	6700, Côte de Liesse Montréal	
Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat			

RÉSULTATS
Tirage du 93-01-13

6/6 3 637 842,40 \$
5/6+ 13 44 158,30 \$
5/6 384 1 195,90 \$
4/6 19 882 44,20 \$
3/6 338 293 10,00 \$

Vente totale: 16 022 188,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$
Prochain tirage: 93-01-16

Extra Tirage du 93-01-13

NUMÉROS	LOTS
015487	100 000 \$
15487	1 000 \$
5487	250 \$
487	50 \$
87	10 \$
7	2 \$

T.V.A., le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Molson «assure son avenir» et s'associe avec Miller Brewing

Le brasseur canadien vend 20% de ses actions au géant américain

Danny Vear

EN PRÉVISION de la formation d'un marché nord-américain de la bière, d'ici la fin de 1993, Molson a conclu avec le brasseur américain, Miller Brewing, une entente de mise en marché et de distribution de ses produits aux États-Unis. En échange, Molson vend 20% de ses actions à Miller Brewing, l'un des trois plus gros brasseurs américains. La transaction s'élève à quelque 348 millions \$.

Le président et chef de la direction des Compagnies Molson, Marshall Cohen, a affirmé que cette entente assurait l'avenir de l'entreprise. «Molson ne peut plus se contenter d'une présence exclusivement canadienne. Nous avons besoin d'une présence nord-américaine si nous voulons prospérer et survivre», a-t-il dit.

D'ici la fin de 1993, les négociations entre le Canada et les États-

Unis et celles du GATT devraient aboutir à l'élimination des barrières commerciales sur les importations de bière.

«Lorsque les bières américaines vont entrer au Canada, on va perdre des ventes. On va se faire frapper. Il fallait s'y préparer», explique André Tranchemontagne, président de la Brasserie Molson-O'Keefe, division Québec.

Dans le cadre de cette transaction, Miller Brewing achète Molson USA et les droits de mise en marché et de distribution des produits Molson aux États-Unis. Miller Brewing accordera le support financier nécessaire à une mise en marché agressive des produits Molson aux États-Unis, a dit Marshall Cohen.

Molson continuera de brasser ses bières au Canada. Pour le moment, elle va continuer à mettre en marché les marques Miller au Canada.

Par cette transaction, Molson compte ainsi augmenter ses exporta-

tions de bière aux États-Unis. Aux États-Unis, Molson détient 0,8% du marché de la bière, soit des ventes nettes de 200 millions \$. Avec cette alliance stratégique, Molson souhaite accroître à 3% sa part du marché américain. L'entreprise demeure cependant prudente dans ses prévisions.

«Avec cette entente, on assure notre survie», explique M. Tranchemontagne. Des problèmes demeurent, selon lui.

À la fin de 1993, les ventes des brasseurs canadiens pourraient baisser avec l'arrivée des bières américaines sur le marché canadien. Ces dernières coûtent moins cher que les bières canadiennes. Pour répondre à cette concurrence, Molson devra réduire ses coûts de production et augmenter la productivité de ses employés, dit M. Tranchemontagne.

À titre d'exemple, la plus grosse usine de Molson — celle de Montréal qui emploie 2000 personnes —

produit chaque année environ 4 millions d'hectolitres de bière. Aux États-Unis, l'usine moyenne produit quelque 9 millions d'hectolitres par an.

«L'entente avec Miller Brewing permet de protéger les emplois de Molson au Canada pour le moment. C'est tout ce que nous pouvons dire», dit M. Tranchemontagne.

Les produits du groupe australien Foster's Brewing sont également touchés par l'entente.

Le président Marshall Cohen a assuré que la transaction n'ouvrirait pas la porte à une prise de contrôle. «Avec cette transaction, nous ne cherchions pas des investisseurs, mais bien un partenaire stratégique», a-t-il dit. En accordant une participation de 20% à Miller Brewing, les Compagnies Molson et le groupe australien Foster's Brewing, verront leur participation réduite à 40%. Du montant total de la transaction, Molson obtiendra 180 millions \$.



PHOTO JACQUES GRENIER
La transaction entre Miller et Molson s'est réalisée en prévision de la création d'un marché nord-américain de la bière, qui deviendra réalité d'ici la fin de 1993.

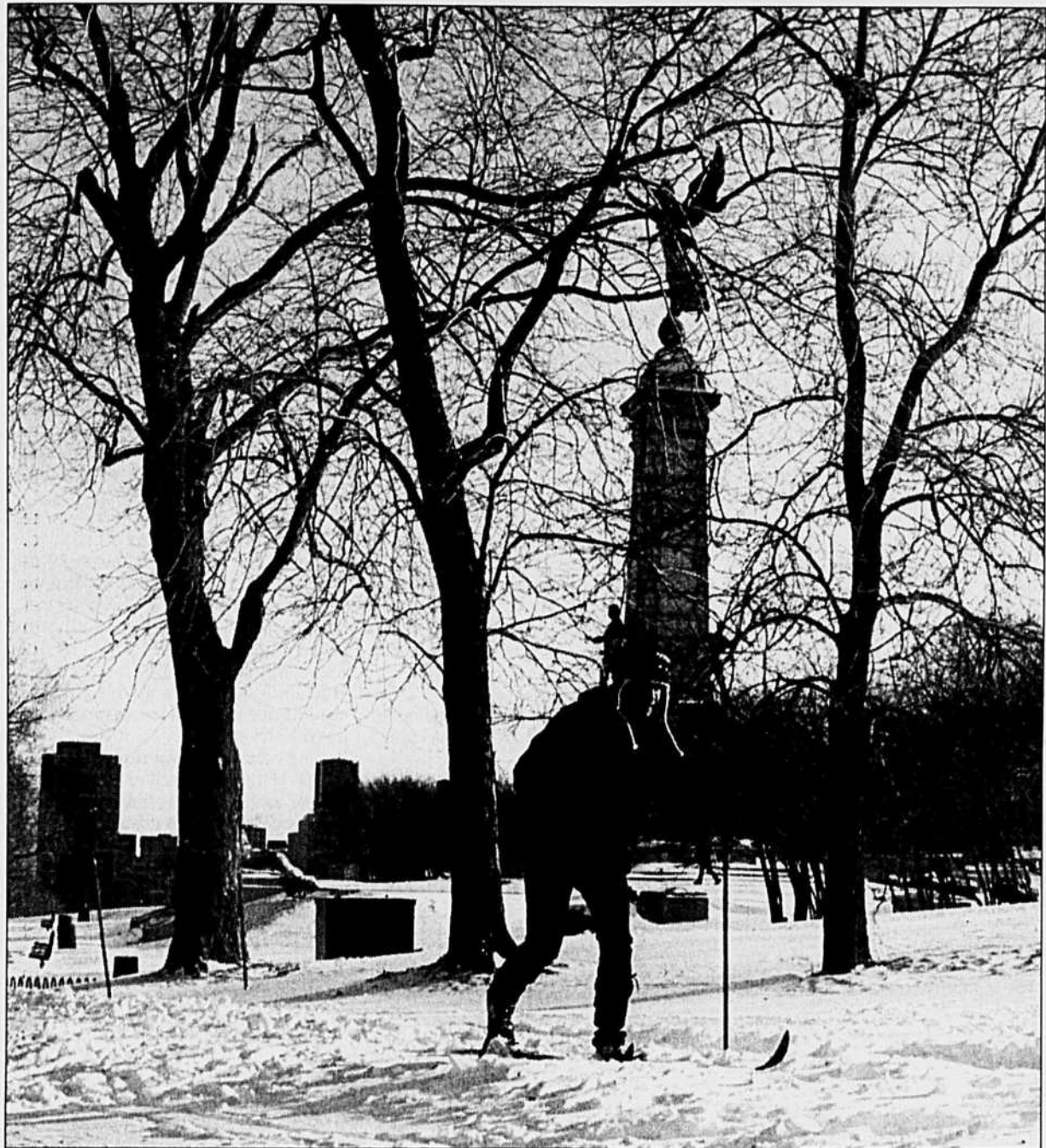


PHOTO JACQUES GRENIER

Janvier blanc, skieur content

La dizaine de centimètres de neige qui s'est abattue mercredi sur la région de Montréal a fait pester les automobilistes, mais tous n'iront pas se plaindre de la manne blanche tombée du ciel. Surtout pas Gilles Tremblay, qui en a profité pour aller arpenter les sentiers de ski nordique du mont Royal, hier, alors que le temps était redevenu plus clément.

Le Conseil du patronat considère injustifié l'achat du collège Marie-Victorin par Québec

Isabelle Paré

L'AFFLUX d'étudiants dans les cégeps étant un symptôme de la récession, Québec devrait y penser à deux fois avant d'acquiescer au collège Marie-Victorin, estime le Conseil du patronat du Québec.

Le président du CPQ, M. Ghyslain Dufour, s'est opposé hier à cette transaction qu'il considère totalement injustifiée compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science doit annoncer ce matin l'acquisition au coût de 40 millions \$ du collège Marie-Victorin, déficitaire depuis 12 ans, pour résoudre le manque de places dans les cégeps de la région métropolitaine.

Or, M. Dufour considère cette décision intempesive, le retour massif des étudiants sur les bancs d'écoles étant fortement amplifié par la présente récession.

Plus encore, en transformant le plus important collège privé de la province en cégep, Québec entrebâille lentement la porte à la désintégration du secteur collégial privé, croit le CPQ.

«Il deviendra très facile pour le gouvernement de faire disparaître tout le secteur de l'enseignement privé ou de l'acheter pour l'intégrer au secteur public: on aura qu'à continuer à lui couper les vivres comme on le fait depuis un certain nombre d'années», déplore M. Dufour.

Résultat: le gouvernement se dé-

partira ainsi à tort d'un secteur-témoin très important pour la qualité de l'éducation, qui empêche que l'État ne détienne un monopole absolu sur le réseau scolaire.

«En achetant le secteur privé, tranche M. Dufour, l'État se moque de toute concurrence, ce qui est malsain en soi.»

Le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Bernard Roy, a pour sa part invité le ministre à surseoir à ce qu'il considère aussi être une «décision précipitée».

Ce projet, invoque M. Roy, pourrait briser l'équilibre fragile existant entre les secteurs d'enseignement privé et public et porter préjudice à «notre situation économique et financière collective».

La Cour d'appel interdit à Malenfant de tenir l'assemblée de ses créanciers

QUÉBEC (PC) — La Cour d'appel a interdit à Raymond Malenfant, hier, de tenir l'assemblée de ses créanciers prévue pour mercredi prochain et de tenter toute autre procédure pour faire approuver une proposition concordataire aussi longtemps qu'elle ne sera pas prononcée sur la requête de Revenu-Québec visant à faire rejeter l'appel du groupe.

Si le juge Paul-Arthur Gendreau avait ordonné l'exécution provisoire complète du jugement du juge René Letarte, de la Cour supérieure, qui mettait la famille Malenfant en faillite, le 22 décembre, comme le demandait Revenu Québec, il aurait disposé en pratique de la question de fond soulevée en appel.

En ordonnant une exécution provisoire partielle, il n'a pas suspendu la nomination du sequestre intérimaire qui doit prendre les mesures pour conserver le statu quo.

À ce sujet, le juge Gendreau s'est étonné, hier, de ce que le syndic n'ait pas sollicité des instructions de la Cour supérieure avant de convoquer une assemblée des créanciers pour le 20 janvier.

Il reste donc deux possibilités pour la Cour d'appel qui se repencheront sur ce dossier à compter du 1er février; soit de rejeter l'appel des Malenfant, ce qui aurait pour



PHOTO ARCHIVES
Raymond Malenfant

effet de confirmer la faillite; soit d'entendre l'appel lui-même, ce qui pourrait être fait suivant une procédure accélérée selon ce que souhaitent les avocats de Revenu-Québec.

Un peu plus tôt dans la journée d'hier, le juge René Letarte, de la Cour supérieure, avait reporté au 22 janvier l'audition de la requête de la Banque d'Amérique qui demandait à reprendre possession de l'édifice à bureaux Raycom et de l'hôtel Ramada Universel sur lesquels elle détient des hypothèques totalisant 38 millions \$.

Lors de l'audition des parties, on a pu apprendre que la banque avait de toutes façons l'intention d'utiliser le poids financier de cette créance pour empêcher le groupe Malenfant d'obtenir les deux tiers des votes dont il avait besoin pour avoir l'aval des créanciers garantis.

La décision de la Cour d'appel n'a pas annulé l'audition du 22 janvier, mais pourrait être prise en compte par la Cour supérieure pour ne pas vider le patrimoine Malenfant de son élément le plus rentable.

D'ailleurs, le juge Letarte avait déclaré que sa décision de retarder cette cause était liée à ultime effort pour que les créanciers aient autre chose que de vagues promesses à se partager.

N'ayant pas encore obtenu copie de la décision du juge Gendreau en fin de journée, la procureure de la banque n'a pas voulu indiquer dans quel sens elle orientera ses procédures.

La grande région de Montréal devra s'entendre sur une vision globale pour éviter son déclin

Pierre Cayouette

MONTRÉAL, les 136 municipalités avoisinantes, les 12 MRC et la CUM devront dégager une vision globale commune de l'avenir de Montréal. Faute de quoi, le déclin de Montréal se poursuivra.

Telle est la mise en garde servie hier par le président du Groupe de travail sur Montréal et sa région, M. Claude Pichette, en publiant son rapport d'étape, hier.

«Montréal doit devenir une ville-région. Il y a un rapport d'interdépendance entre tous les citoyens qui habitent dans la grande région située entre Valleyfield et Contrecoeur et entre Sainte-Thérèse et Chambly», a dit M. Pichette.

Le groupe de travail tiendra des audiences publiques en mars prochain et devrait publier son rapport final en juillet prochain.

Le groupe a été créé en avril dernier par le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Claude Ryan. Il a pour mandat d'examiner les conditions dans lesquelles devraient s'exercer au cours des années à venir les fonctions municipales et de recommander des voies d'action. Il ne s'agit pas d'un groupe chargé spécifiquement de proposer des mesures de relance économique.

Le rapport d'étape publié hier marque l'aboutissement de la première phase des travaux du groupe. Il s'agissait pour eux de dresser un diagnostic complet de la situation et de dégager les principaux enjeux.

Pour ce faire, les membres n'ont pas commandé de nouvelles études. Ils ont plutôt rencontré quelque 200 personnes intéressées par l'avenir de Montréal. Parmi ces personnes se trouvaient des élus.

Au terme de cet exercice, M. Pichette et son équipe soumettent aux citoyens une série de questions: Faut-il procéder à des fusions de municipalités? Les contribuables de la CUM doivent-ils continuer de payer pour la Sûreté du Québec et le transport scolaire?

Bien qu'il se garde pour l'instant d'afficher ses couleurs, le président du groupe de travail ne cache pas sa volonté de voir une plus grande cohésion entre les diverses instances de la grande agglomération montréalaise.

M. Pichette s'est attardé hier sur le cas du transport en commun, nettement en déclin. Sa part du marché des déplacements est passée de 41% en 1982 à 34% en 1987. Ce déclin, a rappelé M. Pichette, découle largement du dépeuplement du centre au profit des couronnes nord

et sud de Montréal. «Mais il tient aussi à la fragmentation du marché du transport en commun en 21 autorités organisatrices», a ajouté M. Pichette.

Si la grande région de Montréal ne prend pas le virage majeur, les automobilistes pourraient devoir subir, d'ici 15 ans, des heures de pointe de trois heures, matin et soir.

Les travaux du groupe que préside M. Pichette ont coûté jusqu'à maintenant 400,000\$. Le budget total s'élève à 1,5 million\$.

EN BREF

Jeune homme tabassé: la police de la CUM tient une enquête interne

LE DIRECTEUR du Service de police de la CUM, Alain Saint-Germain, a ordonné la tenue d'une enquête interne sur les agissements présumés d'un policier du district 33, qui aurait roué de coups un jeune homme après l'avoir mis en état d'arrestation. L'incident, qui se serait produit tôt lundi matin, était rapporté hier par le chroniqueur Pierre Foglia, de La Presse. Selon Foglia, le jeune homme se serait fait passer les menottes après avoir insisté auprès des policiers pour qu'ils justifient l'imposition d'une contravention pour stationnement en double file. Conduite au poste 33, la victime aurait alors été «bourrée de coups», dans le stationnement du poste, par l'un des policiers ayant procédé à son arrestation. L'enquête en trois volets a pour but de déterminer si les allégations de la victime sont fondées, d'informer celle-ci de ses droits et de sa possibilité de porter plainte devant le Commissaire à la déontologie policière, et de déterminer si le policier a enfreint les règles de procédure disciplinaire du SPCUM.

Les premiers réfugiés bosniaques arrivent au Canada

EDMONTON (PC) — Les 35 premiers réfugiés bosniaques acceptés au Canada sont arrivés épuisés, mais pleins d'espoir, hier, à Edmonton où ils ont été accueillis par des membres des communautés bosniaque et croate locales. Ils font partie d'un groupe de 500 réfugiés bosniaques qui trouveront asile au Canada. L'un d'eux, Mirhad Dedic, un musulman, a raconté que sa famille et ses voisins ont été expulsés de leur maison au cours d'une opération militaire serbe et emprisonnés dans un camp. Lui-même y a passé sept mois, à dormir sur un plancher de ciment humide. Une autre réfugiée, Grozdanic Mileni, a dit avoir été chassée de sa maison par les Serbes, puis transférée d'un camp de détention à l'autre, souvent dans des chars à bestiaux tellement bondés qu'il lui fallait ensuite des jours pour se remettre à marcher normalement. Elle se disait heureuse d'être arrivée au Canada, mais malheureuse d'avoir été chassée de son pays, où réside encore toute sa famille.

VOYAGES INTERNATIONAUX V.I.P.
4949, Métropolitain Est
tél. 326-1987

Cours d'espagnol à Montréal avec séjour d'immersion en Amérique latine, cours, hébergement, repas, billets d'avion, deux mois de séjour. **2500 \$**

• Détenant d'un permis du Québec

Solde annuel de blanc

Du 16 au 23 janvier
Réduction jusqu'à

50%

sur grand choix:
Draps • Housses de couette • Serviettes

•

30%

Couettes et oreillers
Duvet d'oe blanc (fabrication canadienne)

•

Bleu Nuit

3913, rue St-Denis, Montréal, Tél.: 843.5702

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

♦ Tarifs

points Aéroplan, le coefficient d'occupation de National n'est contracté jusqu'à 20% sur ce corridor avec, en moyenne, une capacité inutilisée supérieure à 50%.

«L'offensive de National nous a affecté, mais à un niveau beaucoup moindre que Canadian.» Denis Couture reconnaît qu'Air Canada ressent un certain chatouillement de l'offensive de National, sans parler toutefois de dérangement. «Lorsqu'une entreprise perd 300 millions\$ après neuf mois, la tactique promotionnelle d'un petit joueur comme National ne peut la déranger.»

National n'entend pas lésiner sur l'artillerie déployée dans cette guerre. «A 126\$, nous exploitons à profit ce corridor. Nous disposons même d'une certaine marge de manœuvre pour soutenir une surenchère», a lancé Daniel-Yves Durand. A la Presse canadienne, M. Durand nuancera ses propos en parlant d'une récupération du volume d'affaires et d'un taux d'occupation cible de 65% pour atteindre le seuil de rentabilité.

Le porte-parole du transporteur québécois ne mâche pas ses mots et accuse ses deux concurrents de «dumping», de pratique de prix prédatrice. Une plainte à cet effet a été déposée au Bureau fédéral de la politique de la concurrence. «Canadian et Air Canada exercent un duopole. Leur tactique ne vise qu'à éliminer un concurrent dérangeant, qu'à évincer National de ce circuit.»

M. Durand prétend que Canadian et Air Canada offrent leur nouvelle tarification à perte. «Il ne peut en être autrement, avec des coûts d'exploitation de 17 cents par km-passager, contre un peu moins de 6 cents pour nous. J'estime qu'en coiffant notre prix de 88\$, ils accusent un manque à gagner oscillant entre 5 et 6 millions\$ par mois.» Le porte-parole de National n'a pas étendu son calcul à la nouvelle politique tarifaire de l'entreprise, advenant que les concurrents emboîtent le pas de nouveau.

«Il nous reste à officialiser notre plainte, a ajouté M. Durand. Et soyez assuré que nous allons le faire.»

Chez Air Canada, on accueille ces accusations avec un grain de sel. «Nous affichons un déficit de 300 millions\$ après neuf mois. A la limite, on peut nous accuser de transporter chacun de nos voyageurs à

perte», a lancé Denis Couture. Même son de cloche chez Canadian. «Nous préférons consacrer notre énergie à des choses plus constructives», a rétorqué Béatrice Pepper. Le corridor Montréal-Toronto, avec ses quelque 1,5 million de passagers locaux par année, sans compter les voyageurs en transit, représente le marché le plus lucratif au pays. La lutte pour conserver, ou pour conquérir les parts de ce marché peut être féroce. «National préfère une intervention tarifaire et Air Canada, jouer sur la surcapacité. Nous allons tout faire pour demeurer concurrentiel», a insisté le porte-parole de Canadian.

Canadian a annoncé en décembre une réduction de 15% de sa capacité après avoir accusé Air Canada de vouloir sortir le transporteur de l'Ouest du marché avec une politique de prix prédatrice et une augmentation de la capacité ne reflétant pas la conjoncture de l'industrie. Ces accusations ont été accompagnées d'une poursuite de 1 milliard\$ contre Air Canada.

Cette dernière a annoncé, hier, son intention d'emboîter le pas à Canadian en amorçant, dès le 1er février, un programme de réduction de sa capacité. A la fin de ce mois, la capacité d'Air Canada sera réduite de 3%, comparativement à 10% pour celle de son concurrent national. Denis Couture a précisé, de plus, qu'entre juillet 1992 et la fin de février 1993, Air Canada aura abaissé la quantité de ses sièges disponibles et la fréquence de ses vols de 34%, comparativement à 33% pour Canadian.

♦ Libman

cette formation politique au Parlement de Québec, Robert Libman a confirmé hier au DEVOIR son intention de ne pas être candidat au congrès de leadership qui se tiendra le 21 février prochain. Décision dont il précisera les motifs ce matin en conférence de presse.

Le jeune architecte de 32 ans avait remporté un succès éclatant aux élections générales de 1989, se faisant élire avec trois autres représentants de la communauté anglophone: Gordon Atkinson (Notre-Dame-de-Grâce); Neil Cameron (Jacques-Cartier) et Richard Holden (Westmount), qui a depuis joint les rangs du Parti québécois.

Au cours des douze derniers mois de son mandat, M. Libman s'est attiré à plusieurs reprises la réprobation générale des membres de son parti par ses prises de position et ses déclarations fracassantes. C'est son camp du OUI dans la dernière campagne référendaire qui a sonné le glas de son leadership. Ses déclarations intempestives sur le sort des anglophones lui avaient également attiré de vives critiques de la part de Robert Bourassa, Claude Ryan et Jacques Parizeau.

Des le déclenchement de la course au leadership, il est apparu évident que M. Libman aurait de la difficulté à rester en place. Deux redoutables aspirants se sont aussitôt manifestés, les vice-présidents Keith Henderson et Gilles Pepin. A tour de rôle, ils ont mis en doute la sagesse de leur chef, lui reprochant notamment de s'être lié aux libéraux dans la campagne référendaire. L'aspirant Gilles Pepin l'a même accusé d'avoir conclu un troc avec Robert Bourassa, dans l'intention de joindre plus tard les rangs du PLQ.

Des allégations que M. Libman a rejetées hier, en expliquant au DEVOIR que le Parti Égalité se devait de satisfaire, non pas les humeurs de quelques personnalités du parti,

mais les aspirations de l'ensemble des membres de la communauté anglophone. En abandonnant la direction du parti, M. Libman souhaite précisément s'éloigner des tensions internes. Il estime qu'il pourra ainsi plus adéquatement assumer son rôle de parlementaire et aussi mieux représenter les intérêts des électeurs de son comté.

En outre, Robert Libman est d'avis qu'il est de beaucoup préférable que le poste de chef du parti soit occupé pour l'instant par un non-parlementaire. Et dans cette optique, il est convaincu que les deux candidats en lice, Keith Henderson et Gilles Pepin, possèdent toutes les qualités nécessaires pour permettre au Parti Égalité de connaître un nouvel essor et accroître sa représentation parlementaire aux prochaines élections générales prévues pour 1994.

Enfin, M. Libman affirme qu'il n'a aucunement l'intention de rejoindre les rangs du PLQ et qu'il se présentera à nouveau sous la bannière du Parti Égalité.

Même si M. Libman préfère afficher une attitude de neutralité dans cette course au leadership, l'on croit savoir qu'il favorise l'élection de Keith Henderson, âgé de 47 ans, enseignant du collège Vannier de Montréal et dont le programme prévoit notamment l'abolition de la loi 101 et la reconnaissance du Québec comme province bilingue.

♦ Hibernia

tenaires originaux du consortium, a annoncé qu'il s'en retirait l'an dernier, le gouvernement fédéral n'a pas réussi, même avec la carotte de quelques centaines de millions de \$, à trouver un remplaçant.

En devenant partenaire en règle du consortium pour environ 350 millions de \$, Ottawa empêche Hibernia et les derniers grands espoirs économiques des Terre-Neuviens de couler à pic.

Car ce sont bien ces espoirs plutôt que ceux du projet lui-même qui pèsent le plus lourd dans la balance aujourd'hui. Dans l'état de l'industrie de la pêche ces jours-ci et dans le climat économique actuel, sans Hibernia, Terre-Neuve pourrait tout aussi bien afficher fermée. On parle ici de développement régional avec un grand D.

Parmi les documents qu'Ottawa voudra rendre publics à l'appui de sa décision, aucun ne pourra en effet garantir la viabilité économique d'Hibernia. Ailleurs dans le monde, les méga-projets de ce genre, à cause de l'importance des investissements initiaux qu'ils exigent, ont déjà pris le chemin des dinosaures. A moins d'une augmentation fulgurante des prix du pétrole, celui qu'on finira par forer au large de Terre-Neuve en 1997 pourrait avoir le mérite d'être parmi les plus chers au monde.

Même à cela, l'opposition est prête à donner sa bénédiction sans broncher. Les libéraux présentent un peu l'affaire comme la dernière pâtisserie qu'on devore avant de se mettre au régime.

Tout en affirmant que le Canada doit cesser d'engloutir l'argent public dans des projets dont l'avenir est douteux, leur porte-parole a déclaré au quotidien *Globe and Mail* cette semaine que Terre-Neuve n'était pas la place pour tirer la ligne sur ces pratiques. Il faut, a affirmé le député David Kilgour, rendre justice à tout le pays.

Dans la même veine, le NPD reconnaît qu'Hibernia pourrait bien être un trou sans fond pour l'argent des contribuables canadiens.

Mais, parmi les néo-démocrates, on affirme ne pas connaître de façon moins coûteuse de créer des emplois à Terre-Neuve.

Pour les partis fédéraux, il s'agit en somme d'un grand exercice d'unité nationale.

Quant au trou qu'Hibernia pratiquera dans les coffres de l'Etat, les porte-paroles des deux partis d'opposition ont suggéré que le gouvernement fédéral le comble en annulant la commande de plus de quatre milliards qu'il a passée récemment pour procurer des hélicoptères aux Forces armées.

Pure coïncidence sans doute, cette commande est destinée au Québec.

♦ Stop

entrepris un blitz l'an dernier pour convertir 6700 panneaux bilingues à un coût frisant le demi-million de dollars.



Loterie pour la Maison-Blanche

Ces gens pignent des cartes postales ramassées dans des barils et choisissent ainsi les gagnants d'une loterie organisée par le Maison-Blanche: qui participera à la réception publique qui aura lieu mardi prochain pour la cérémonie d'investiture du nouveau président américain? La loterie était commanditée par le Service national des Parcs des États-Unis.

Au moins 50 morts dans le naufrage d'un traversier polonais

STRALSUND, Allemagne (Reuter) — Les autorités allemandes ont ordonné jeudi l'interruption des recherches des survivants après le naufrage d'un ferry polonais dans la Baltique qui a probablement fait 51 morts sur les 60 personnes qui se trouvaient à bord.

Les recherches, menées par bateaux et par hélicoptères, ont été abandonnées à 17h locales en raison de la tombée de la nuit, 11 heures après le premier appel de détresse lancé par le ferry Jan-Helewiusz, ont déclaré les responsables des secours.

Elles devaient reprendre à l'aube, mais les sauveteurs ont abandonné tout espoir de retrouver d'autres survivants que les neuf repêchés hier.

«On peut fouiller la zone et repêcher des corps. C'est tout», a averti le commandant Hans-Juerg Eichler.

Le Bureau central du sauvetage en mer, à Brême, a annoncé que 37 corps avaient été repêchés et que 14 personnes étaient toujours portées disparues. Il avait 29 membres d'équipage et 31 passagers.

Le bateau a coulé peu avant 11 heures (locales) après avoir flotté quille en l'air pendant plusieurs heures.

Les autorités émettent l'hypothèse d'une rupture des attaches des wagons de chemins de fer transportés dans la soute, en raison de la

tempête, pour expliquer le naufrage.

Le ferry s'est retourné à 18 milles nautiques au large de Ruegen, île allemande de la Baltique, dans une mer forte battue par des vents soufflant parfois à 160 km-h. Il assurait une liaison entre Ystad, en Suède, et Swinoujcie, en Pologne, ont précisé les autorités maritimes de Brême.

Le commandant Eichler a déclaré à la presse que des plongeurs avaient abandonné leur tentative pour pénétrer à l'intérieur du bateau afin de voir si des personnes vivantes restaient bloquées.

Des vagues de trois à cinq mètres ont empêché la poursuite de l'opération, a-t-il ajouté. Les plongeurs feront une nouvelle tentative aujourd'hui si la mer est plus calme.

Les 29 membres de l'équipage ainsi que 12 des passagers étaient de nationalité polonaise, parmi lesquels les neuf rescapés.

La plupart des morts et des disparus sont des conducteurs de camions également transportés par le ferry, parmi lesquels figurent six Suédois, cinq Autrichiens, cinq Hongrois, un Norvégien et deux citoyens de l'ex-Tchécoslovaquie.

A Varsovie, le premier ministre polonais, Hanna Suchocka, a créé une commission spéciale chargée d'enquêter sur l'accident et a ajouté que le gouvernement mettra tous

les moyens en oeuvre pour aider les victimes.

Gert Mueller-Esch, le directeur d'une clinique de Stralsund, a déclaré que des rescapés lui avaient confié que le bateau s'était retourné si rapidement que personne n'avait eu le temps d'utiliser les canots de sauvetage.

Le ferry, de 125 mètres de long, construit en 1977, est du même type que le Herald-of-Free-Enterprise dont le naufrage en mars 1987 au large de port belge de Zeebrugge avait fait 189 morts sur les 463 personnes qu'il transportait.

Selon les autorités suédoises, le bâtiment, propriété de la société polonaise privatisée Euroafrica, transportait 10 wagons de chemin de fer et 29 camions.

La température de l'eau, deux degrés Celsius environ, laissait peu de chance de survie aux victimes privées de canots.

Sept des rescapés soignés dans cette clinique de Stralsund sont restés dans l'eau glacée pendant au moins deux heures avant d'être secourus par hélicoptère, a déclaré à Reuter Gert Mueller-Esch.

Il a précisé que l'état de santé de six d'entre eux était étonnamment bon, à tel point qu'ils devraient pouvoir sortir dès vendredi. En revanche, le septième est dans un état critique.

Deux chapelles ardentes ont été dressées à Stralsund.

Six volcanologues périssent en Colombie

BOGOTA (Reuter et AP) — Six personnes ont été tuées et sept autres blessées, dont trois Américains, par l'éruption hier du volcan Galeras (4.275 m), dans le sud de la Colombie, ont annoncé les sauveteurs qui font également état de dix disparus et de huit scientifiques blessés.

Le volcan, à 500 km au sud-ouest de Bogota, près de la frontière équatorienne, s'est brusquement réveillé alors qu'un groupe de 16 volcanologues travaillait près du cratère.

«Les volcanologues faisaient des relevés des émissions de gaz lorsqu'il y a eu une forte explosion qui a fait jaillir des cendres et des roches en fusion», a précisé Omar Dario Cardona, directeur de la cellule d'urgence de la présidence colombienne.

Il a ajouté que les sauveteurs — militaires, policiers et secouristes de la Croix-Rouge — avaient récupéré quatre corps, dont ceux de trois Colombiens. Parmi les blessés figurent trois Américains et un Équatorien.

Les recherches, suspendues pour la nuit, reprennent aujourd'hui pour récupérer les corps d'autres victimes et rechercher les disparus.

Les volcanologues faisaient partie d'un groupe d'une centaine de scientifiques — géologues et physiciens notamment — venus d'une cinquantaine de pays. La plupart des chercheurs se trouvaient loin du cratère au moment de l'explosion et sont sains et saufs.

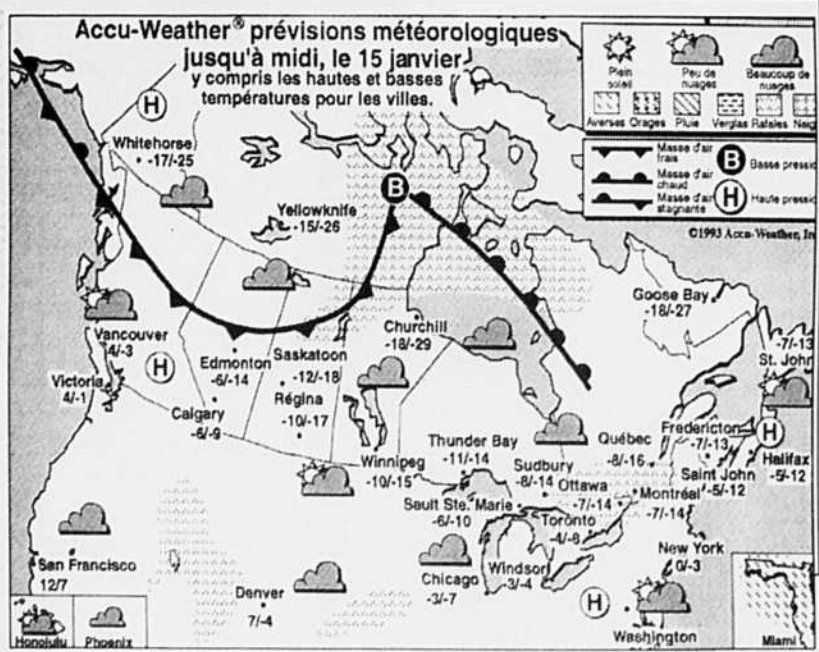
Ces scientifiques assistaient depuis peu à une conférence internationale dans la ville de Pasto, à 25 km de là. Les environs du volcan ont été évacués, mais Pasto et les autres villes de la région ne risquent rien, a précisé Omar Dario Cardona.

qui n'a pas donné les résultats escomptés, n'auront toujours pas permis au gouvernement québécois de saluer l'émergence d'une industrie automobile diversifiée au Québec.

Réal Bouvier en deuil

LE JOURNALISTE du DEVOIR Réal Bouvier a été éprouvé hier par la mort de son père. M. Edgar Bouvier, 87 ans, est décédé des suites d'une maladie pulmonaire. Il laisse dans le deuil ses deux enfants, Réal et Denis, et sa petite-fille Natasha. M. Bouvier sera exposé samedi et dimanche au salon Ed Darche & fils, 258 Saint-Charles ouest, à Longueuil. Les collègues de Réal Bouvier lui offrent leurs sincères condoléances.

LA METEO



Situation générale: Aujourd'hui le temps ensoleillé persistera. Cependant un peu de neige est attendue en Gaspésie. Heureusement les nuages auront tôt fait de quitter la région samedi matin. La journée de samedi s'annonce donc toujours sous le signe du soleil sauf pour le nord-ouest qui connaîtra un ennuagement au cours de la journée. Les températures seront sous les normales saisonnières pour les prochains jours.

MONTREAL
Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: zéro. Demain: nuageux avec 60% de probabilité d'averses. Max. 5. Ventoux.

QUEBEC
ennuagement le matin suivi de quelques flocons. Max. de moins 11 à moins

14. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -18. Max.: -10.

Abitibi, Témiscamingue: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -14. Samedi: ennuagement suivi de 40% de probabilité d'averses de neige. Min.: -18. Max.: -8. Ventoux.

Pontiac, Gatineau et Lévis: Nuageux. Un peu de neige cessant en après-midi. Max.: -11. Samedi: ciel variable. Min.: -15. Max.: -8. Devenant ventoux.

La Tuque, réserve faunique des Laurentides, Charlevoix, Rivière-du-Loup: Ensoleillé le matin. Ennuagement par la suite avec quelques flocons. Max.: -15. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min. de moins 18 à moins 21. Max. de moins 10 à moins 13.

Sainte-Anne des monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon: ensoleillé. Max.: -13. Samedi: dégageant. Min.: -17. Max.: -8.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé et froid. Max. de moins 14 à moins 16. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -9. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -15. Max.: -6.

Estrie: nuageux. Un peu de neige. Max.: -8. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -16. Max.: -8. Trois-Rivières, Drummondville, Source: Environnement Canada

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements.....	(514) 985-3333
Administration	(514) 985-3333
Avis publics	(514) 985-3344
Annonces classées	(514) 985-3344
Publicité	(514) 985-3399
numéro sans frais	1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal	(514) 985-3355
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
2050, de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

Un élu du Massachussetts revient à la charge contre Hydro-Québec

Il veut faire interdire les achats d'obligations par les fonds de pension

d'après la Presse Canadienne

LA LÉGISLATURE du Massachussetts étudiera cette année trois projets de loi qui pourraient affecter Hydro-Québec.

Le projet de loi qui visait à interdire aux gestionnaires des régimes de retraite des employés du Massachussetts d'acheter des obligations d'Hydro-Québec a refait son apparition. Le représentant démocrate d'Arlington James Marzilli, qui avait parrainé ce projet de loi l'année dernière, l'a déposé une nouvelle fois à la chambre des Représentants au début du mois de décembre pour qu'il soit considéré au cours de l'année 1993.

M. Marzilli n'avait pas réussi à faire adopter ce projet de loi en 1992 parce qu'il avait été référé à un comité d'études et qu'avec le débat sur le budget, les vacances d'été et les élections à l'automne, le travail d'examen n'avait pu être fait avant la fin de l'année.

À l'époque, le représentant s'était dit heureux de voir que la commission bipartite, qui devait décider du sort du projet de loi, l'ait référé à un comité d'étude au lieu de le tuer purement et simplement, comme il arrive souvent aux nouveaux projets de loi.

Au cours d'une entrevue téléphonique depuis Boston hier, M. Marzilli s'est montré encouragé par la décision du collège de Dartmouth, au Nouveau-Brunswick, de se départir d'un bloc d'obligations d'Hydro-Québec d'une valeur de 6,8 millions\$.

Il a fait remarquer que la caisse de retraite des fonctionnaires du Massachussetts atteignait 2,5 mil-

liards\$.

Le représentant d'Arlington a également déposé un projet de loi qui forcerait les entreprises de service public du Massachussetts à choisir les sources énergétiques qui affectent le moins l'environnement. Pour ce faire, elles devraient établir une hiérarchie entre les différentes sources d'énergie en tenant compte de leurs coûts environnementaux respectifs, comme la pollution atmosphérique liée à la combustion du charbon ou l'inondation de vastes territoires et la libération de mercure dans l'eau qui caractérisent les grands projets hydroélectriques.

M. Marzilli a dit s'attendre à ce que la législature du Massachussetts considère favorablement ce projet de loi parce que les entreprises de service public de l'État commencent déjà à tenir compte des coûts environnementaux des projets générateurs d'électricité.

«Nous constatons que les projets particulièrement destructeurs, comme les grands projets hydroélectriques et les grandes centrales thermiques et nucléaires, sont mal cotés au Massachussetts», a-t-il déclaré.

M. Marzilli parraine, avec le sénateur Bob Durand, un autre projet de loi énergétique. Celui-ci exigerait un rapport sur les impacts environnementaux des choix énergétiques du Massachussetts, et notamment sur les projets à l'étranger qui profitent à l'État. Le représentant a affirmé que cette législation était particulièrement opportune, surtout compte tenu de la signature d'un accord de libre-échange nord-américain.

«Il est important que les Massachussetts prenne toutes les mesures de protection nécessaires pour que ses besoins énergétiques ne causent pas à l'étranger des dommages environnementaux qu'il ne permettrait pas sur son territoire», a-t-il expliqué.

Il s'est dit très optimiste quant au sort de cette législation.

Au cours des prochaines semaines, la législature du Massachussetts référera les projets de lois déposés par les représentants à divers comités législatifs. Ceux-ci feront par la suite connaître les dates d'audiences pour chaque législation.

Le Massachussetts, par le biais de sa participation au New England Power Pool, un regroupement d'entreprises de service public de Nouvelle-Angleterre, importe environ 400 mégawatts d'électricité d'Hydro-Québec.

Un porte-parole d'Hydro-Québec, M. Guy L'Italien, a cependant affirmé que les projets de loi du Massachussetts n'inquiétaient pas vraiment la société québécoise. Il a expliqué que plus de 8000 projets de loi étaient déposés chaque année dans des législatures comme celle du Massachussetts.

Il a toutefois affirmé qu'Hydro-Québec suivait cette question de près.

M. L'Italien a fait valoir qu'Hydro-Québec venait tout juste d'annoncer un nouveau financement de 1,5 milliard\$ US sur le marché domestique américain, soit la plus importante émission à taux fixe à avoir été lancée sur ce marché par un émetteur étranger.

«La réception du marché est excellente, a-t-il déclaré. C'est une

preuve de confiance de la part du marché américain envers Hydro-Québec.»

Cette émission de 1,5 milliard\$ US a été précédée du rachat de cinq classes de débetures, pour une valeur de 802,8 millions\$ US. Le produit net de l'émission servira à couvrir le rachat et à financer les besoins courants d'Hydro-Québec.

La nouvelle émission, séparée en deux tranches, comporte un taux d'intérêt moyen de 7,83%. L'économie au chapitre des taux d'intérêt est appréciable, les débetures rachetées comportant un taux de coupon oscillant entre 10,7% et 13,38%, pour un taux moyen de 12,37%. On parle d'une économie annuelle de 36 millions\$ US sur la facture d'intérêt et ce, pour une période moyenne de 17 ans (économie d'intérêt de 612 millions\$ US sur la période).

«L'économie est très appréciable», a déclaré Daniel Leclair. Le vice-président et trésorier d'Hydro-Québec fait d'autant plus preuve d'enthousiasme que l'émission s'est envolée rapidement et qu'elle a été effectuée à un écart de 1 point de base seulement avec le rendement offert sur les titres de l'Ontario. La cote de crédit sur les titres du gouvernement ontarien émis à l'extérieur est fixée à AA3, contre AA2 pour la cote d'Hydro-Québec.

M. Leclair a ajouté que l'émission de 1,5 milliard\$ US représentait, grosso modo, la moitié des besoins de financement et de refinancement d'Hydro-Québec cette année. A tout le moins s'est-il contenté de dire que les besoins financiers de la société d'État, cette année, seront légèrement inférieurs aux 4 milliards\$ de 1992.

Culinar se concentre dans la pâtisserie

Elle vendra ses usines du groupe Épicerie

Claude Turcotte

CULINAR a décidé de mettre tous ses efforts et son argent dans la pâtisserie, ce qui signifie la mise en vente à partir de maintenant de tout ce qui ne relève pas de ce type d'activités, c'est-à-dire son groupe Épicerie qui comprend cinq usines dans lesquelles travaillent 1700 employés contribuant à un chiffre d'affaires de 210 million\$.

L'argent ainsi récupéré servira d'une part à rembourser la dette de Culinar qui s'établit maintenant à 85 million\$ et d'autre part à mettre l'entreprise «dans une position financière idéale pour accélérer la croissance de notre force dominante», selon l'expression utilisée dans le communiqué émis hier par M. Raymond Gagné, président du Conseil d'administration de Culinar.

Quatre des cinq usines sont situées au Québec. Il s'agit de Viau à Montréal, Lido à Saint-Lambert, la biscoterie Grissol et les soupes Loney's à Sainte-Martine et la confiserie à Sainte-Marie-de-Beauce; la cinquième usine, qui en fait la plus grande, est celle des craquelins qui se trouve à London en Ontario. Un peu moins de 1000 employés travaillent au Québec et un peu de 700 en Ontario.

Cette mise en vente, confiée à RBC Dominion Valeurs mobilières, ne constitue en aucune façon une vente de feu. «On prendra le temps qu'il faut», précise M. Jean-René Halde, président et chef de la direction de Culinar. Les dirigeants de

Culinar, dont l'actionnaire majoritaire est le Mouvement Desjardins, en sont venus à la décision de procéder à un «recentrage» de l'entreprise sur la pâtisserie à la suite d'une réflexion qui a commencé au printemps de 1992 sur les meilleures façons d'assurer la réussite future de l'entreprise.

On constate, explique M. Halde, que les barrières entre le Canada et les États-Unis n'existent plus pour le commerce, ce qui implique qu'une industrie doit devenir très importante et compétente dans son domaine. On s'interroge sur la masse critique de l'entreprise, sur les technologies utilisées, sur ses moyens de recherche et de développement.

En prenant tous ces facteurs en considération, Culinar trouve son point le plus fort dans la pâtisserie avec un chiffre d'affaires de 325 million\$, des usines ici, celles de Vachon, qui vont très bien; il y a une filiale aux États-Unis, Drake qui s'est replacé et dont les produits occupent la première place sur le marché dans la ville de New York et dans le nord-est de ce pays.

Culinar va donc mettre désormais l'accent sur sa force dominante et historique. Une fois les actifs du groupe Épicerie vendus, M. Halde et son équipe se mettront carrément à la tâche de voir quelles acquisitions pourraient être faites pour renforcer la position de Culinar dans la pâtisserie.

«Nos produits Vachon, Drake et nos nouveaux produits-santé Frulix nous permettront de poursuivre avec succès notre expansion», assure M. Halde.

Le taux préférentiel baisse à 6,75%

Serge Truffaut

POUR UNE troisième fois en moins de deux semaines, la Banque Royale a pris l'initiative en commandant la matinée d'hier une réduction de 25 points de son taux préférentiel pour le fixer à 6,75%.

Dans la foulée de ce geste, l'ensemble des grandes banques canadiennes se sont empressées d'imiter la plus importante institution financière du pays, de sorte qu'une fois de plus le taux préférentiel, fait inusité, est en-dessous du taux d'escompte de la Banque du Canada qui, mardi dernier, l'avait ramené à 6,99%.

Économiste à la Banque Royale, M. Benoît Durocher a précisé au cours d'un entretien que cette institution avait été convaincue d'agir de la sorte après avoir constaté, à la lecture des marchés monétaires, qu'il y avait assez de marge de manœuvre pour imprimer une courbe descendante au taux que les banques accordent à ses meilleurs clients.

Qui plus est, M. Durocher a expliqué que les banques se livrent ac-

tuellement, et avec plus d'intensité qu'au cours des derniers mois, une guerre de parts de marché.

«Chacune des banques veut conclure plus d'affaires qu'auparavant.» A ce propos, tant Mme Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale, que M. Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins, ont fait écho en se demandant notamment si la Banque Royale n'était pas en train de damer le pion à la Banque de Montréal sur un terrain où cette dernière avait imposé sa marque pendant plusieurs mois.

A moyen terme, d'ici la fin du premier semestre pour être précis, ces trois experts s'attendent à ce que le taux d'escompte se pose sur la barre des 6% et y demeure pendant un certain laps de temps. Selon M. Durocher, lorsqu'il sera à ce niveau, le taux sera alors «dans le creux de la vague».

En effet, d'après cet économiste le fait que le dollar évolue autour des 78 cents US va produire, peu ou prou, des pressions inflationnistes qui émaneront des biens importés des États-Unis et évalués en argent américain.

Bombardier Eurorail affectée par le contrat de wagons pour le tunnel sous la Manche

Claude Turcotte

LES AFFAIRES de Bombardier vont généralement bien, sauf que la performance de sa filiale européenne, Bombardier Eurorail, est «fortement touchée par l'évolution du contrat des trains-navettes du tunnel sous la Manche». Le président du groupe, M. Laurent Beaudoin, a révélé hier qu'une «réclamation majeure» a été présentée et qu'elle fait l'objet de négociations avec le client. Il a cependant refusé de divulguer le montant de cette réclamation portant sur un contrat de 700 millions\$ pour la production de 254 wagons, dont les livraisons doivent commencer dans un mois ou deux et s'étendre sur une période d'un an et demi.

M. Beaudoin a présenté l'explication suivante: «Une complexité accrue résultant des modifications dans le design des véhicules et autres exigences du client a engendré pour cette commande une augmentation substantielle du volume de travail et des coûts». Le contrat

entre Bombardier et Transmanche Link est à prix fixe, mais il y a aussi «un mécanisme de compensation pour travaux additionnels et pour les changements qui en découlent au calendrier de production».

Le président de Bombardier a mentionné que ce contrat n'apporte actuellement aucun bénéfice. La réclamation tient compte des pertes qui pourraient s'en suivre, mais aussi d'une part de bénéfices à laquelle l'entreprise est en droit de s'attendre, ainsi que de «la perte de potentiel dans d'autres projets», auxquels Bombardier aurait pu participer, n'eût été de cette évolution inattendue au projet de l'Eurotunnel.

M. Beaudoin n'a voulu donner aucun indice précis sur le montant de la réclamation, ni des pertes sur provisions prévues dans les livres comptables de la compagnie, parce que cela serait du même coup donner une idée précise du montant que Bombardier s'attend à recevoir dans le cadre des négociations en cours. Le montant inscrit dans les livres correspond en effet à ce que Bombardier pense pouvoir récupérer

de la réclamation présentée.

Par ailleurs, M. Beaudoin a déclaré que le dossier d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor «fait son petit bonhomme de chemin», c'est-à-dire qu'il n'avance pas vite. «À chaque fois qu'on fait des études, on retarde les décisions», a-t-il ajouté. En fait, le président de Bombardier en est rendu au point de penser qu'il n'y aura pas de train rapide Québec-Windsor, tant qu'il n'y aura pas un personnel politique qui décidera de le mettre dans son programme électoral, parce qu'il aura la conviction que c'est politiquement rentable. Il ajoute qu'il faut aussi penser à des mesures pour relancer l'économie, qui pourraient en même temps apporter une solution au problème du transport.

Mais, il arrive que ce dossier concerne trois gouvernements, ceux d'Ottawa, du Québec et de l'Ontario. M. Beaudoin croit remarquer que les deux premiers ministres provinciaux concernés sont «assez en faveur mais ils n'en font pas un cheval de bataille» et il ne constate

aucune volonté politique à ce propos parmi les dirigeants politiques.

Bombardier a eu sur un autre front la déception de perdre un important contrat pour le métro de Mexico, tout juste après l'acquisition de Concaril, le fabricant national. La société québécoise a eu un moment la tentation de contester le choix de la capitale mexicaine pour son métro, mais elle s'est ravisée depuis, puisqu'il y a d'autres contrats en vue: 900 voitures à rénover et 300 voitures à construire, en plus de plusieurs autres possibilités dans d'autres villes du Mexique et de l'Amérique du sud.

Bombardier présente actuellement un carnet de commandes de 8,2 milliards\$. Il n'a pas l'intention de chercher à remplacer la France pour le métro de Canton, depuis que le gouvernement chinois a interdit à celle ville de choisir un constructeur français en représailles à la décision de la France de vendre des avions militaires à Taiwan. La Chine ne fait pas partie des marchés que convoite Bombardier présentement.

EN BREF

Bell Canada au service de ses concurrents

BELL Canada a formé un nouveau service pour répondre aux demandes en télécommunications de ses concurrents. Le nouveau Groupe Service aux Télécommunicateurs (GST) desservira tout concurrent qui utilise les installations du réseau de Bell pour assurer ses propres services. Ces concurrents comprennent les entreprises de télécommunications, les revendeurs, les compagnies de téléphonie cellulaire, les fournisseurs de terminaux, les industries de la cablodistribution et les entreprises de messageries téléphoniques. En raison de la nature particulière de la relation client-concurrent, le GST sera tout à fait indépendant des autres services de vente de Bell. (PC)

La croissance serait de 3,3% en 1993

OTTAWA (Reuter) — Le Canada devrait connaître en 1993 une croissance de 3,3%, une inflation de 2,6% et un chômage de 11,3%, prévoit le Conference Board of Canada, un institut privé de recherche, dans un rapport publié hier. L'affaiblissement du dollar canadien devrait fouetter les exportations et ouvrir la voie à une reprise, estime-t-il, tout en avertissant qu'une dépréciation non maîtrisée de la devise nationale ferait peser une menace inflationniste. Au troisième trimestre 1992, le PIB a augmenté de 0,4% et, en décembre, le taux de chômage atteignait 11,5%

Téloglobe investira 900 millions en cinq ans

Rollande Parent

de la Presse Canadienne

L'ENTREPRISE de télécommunications internationales Téloglobe Canada entend investir en équipement et en construction quelque 900 millions\$ au cours des cinq prochaines années.

C'est ce qu'a annoncé hier le président et chef de la direction André LeBel qui est aux commandes de l'entreprise depuis juin dernier.

Au cours d'une rencontre avec les médias, hier, M. LeBel a précisé que la seule construction d'un câble transatlantique, devant entrer en service en août 1994, coûtera à Téloglobe Canada la rondelette somme de 278 millions\$.

Le coût total de ce projet auquel participe financièrement le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Islande et le Danemark s'établit à 375 millions\$.

Téloglobe Canada verra par la suite à développer ses possibilités technologiques pour faciliter les communications avec l'Asie, là où se trouve le plus grand potentiel de développement, a indiqué M. LeBel.

A la lumière du plan d'affaires

1992-1997 présenté hier, Téloglobe Canada qui détient le mandat exclusif d'assurer les télécommunications internationales du Canada, au moins jusqu'en 1997, tentera d'influencer à la baisse le coût des communications internationales en provenance ou en direction du Canada.

Une première entente à cet effet est intervenue l'automne dernier avec Stentor qui contrôle 95 pour cent de la circulation des télécommunications au Canada.

Dans un contrat de 10 ans avec Stentor (auquel appartient Bell), Téloglobe a consenti une baisse de tarifs pour acheminer des communications à l'extérieur du territoire canadien. Il est prévu qu'en 1995 le coût à la minute sera de 16 cents au lieu de 30 cents actuellement.

Ce que cherche Téloglobe Canada, a précisé M. LeBel, c'est d'en arriver à ce que le prix des télécommunications internationales du Canada soit au même niveau que celui pratiqué aux États-Unis.

«La stimulation par le prix est importante. Nous voulons générer la demande (pour des communications internationales) en réduisant les tarifs à la consommation», a ex-

pliqué M. LeBel.

Depuis la privatisation de Téloglobe Canada, en 1987, le tarif moyen des télécommunications internationales a baissé de 45% pour le consommateur, a souligné M. LeBel.


Il importe de signaler que Stentor s'est engagé à utiliser les services de Téloglobe Canada pour les dix prochaines années ce qui constitue un coussin de sécurité pour Téloglobe Canada si jamais le ministère fédéral des Communications changeait les règles du jeu en regard de l'acheminement des télécommunications canadiennes et supprimait l'exclusivité que détient Téloglobe Canada jusqu'en 1997.

Par ailleurs, Téloglobe Canada s'est délesté cette semaine de 35 de ses 750 employés à Montréal alors qu'une trentaine d'autres ont pris leur retraite. Les services auxquels ils appartenaient ont été abandonnés. C'est le cas par exemple de l'imprimerie.

En revanche, l'entreprise embauchera 72 personnes pour s'occuper de mise en marché, de développement de produits et des bureaux.



ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0848
La maîtrise des intangibles



AVIS
Assemblée ordinaire publique du Conseil d'administration

Soyez informé que le Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal tiendra sa première assemblée ordinaire publique de l'année 1993 comme suit :

Date : **Le mercredi, 20 janvier 1993**
Heure : **19 h 30**
Endroit : **Hôtel Méridien Complexe Desjardins Salon Alfred-Queleau «A» Basilaire 1 Montréal (Québec)**
(angle des rues Ste-Catherine et Jeanne-Mance — métro Place-des-Arts ou Place-d'Armes — autobus lignes 14-15-55-80-125-129)

Parmi les points à l'ordre du jour de cette assemblée, nous soulignons les suivants :

- Adoption du calendrier des assemblées ordinaires publiques pour l'année 1993.
- Modification du parcours de certaines lignes d'autobus.
- Adjudication de divers contrats.

N.B. : En plus des sujets inscrits à l'ordre du jour, une période de temps est spécifiquement réservée aux questions du public.

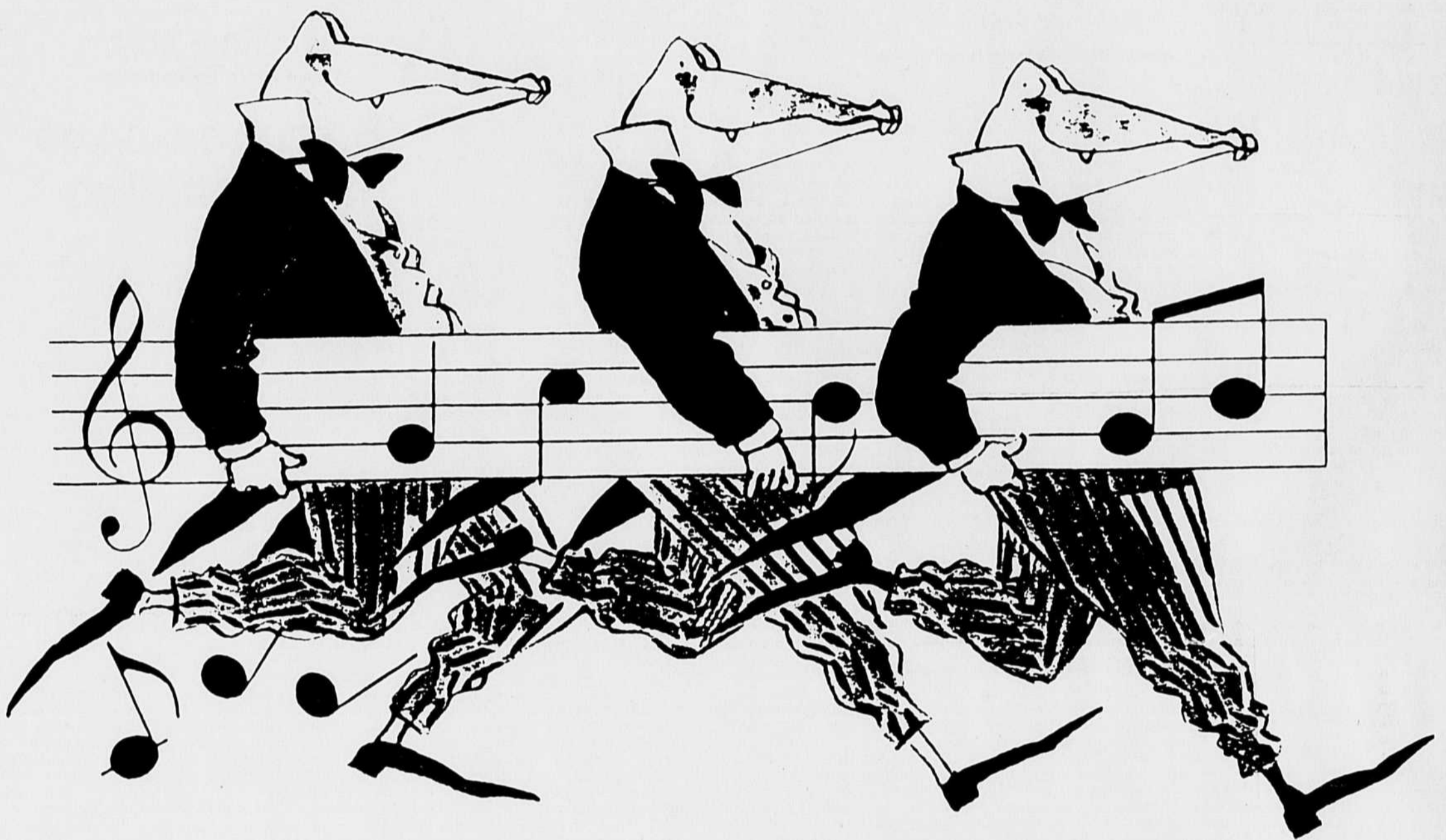
Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 19 h 15 et 19 h 30.

L'assistant-secrétaire
Gérald Blais
Gérald Blais

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

Champigny

solde musical !



25% de rabais

sur tous les disques et tous les vidéos-cassettes de musique*
les 15, 16 et 17 janvier 1993

*sauf sur les produits déjà soldés

Champigny

4380 ST-DENIS
MONTREAL, QC
(514) 844-2587



MT-ROYAL

DE 9H À 22 H
TOUS LES JOURS
MÊME LE DIMANCHE

STATIONNEMENT ET ENTRÉE À L'ARRIÈRE RUE DROLET

ÉDITORIAL

Entre sympathie et incertitude

IL FAUT SAVOIR gré au premier ministre du Québec d'avoir donné l'heure juste à ses concitoyens sur son état de santé et la rechute de la maladie terrible qui l'affecte depuis l'été 1990. Instruit par le dommageable jeu de cache-cache qui avait alors eu cours, M. Robert Bourassa n'a pas cette fois tenté d'atténuer l'essentiel de ce qu'il est légitime de savoir à l'égard d'un dirigeant politique. D'abord dans le communiqué de vendredi dernier, à peine deux jours après l'ablation d'une tumeur maligne, puis dans les points de presse de mardi et de mercredi, le chef du gouvernement a fait connaître sobrement non seulement la gravité de sa rechute, mais l'incertitude qui le tenaille et que tous partagent. En agissant ainsi, il augmente l'immense vague de sympathie à laquelle il a droit, tout en ne faisant rien pour dissiper l'inévitable flottement quant à son avenir politique au-delà de la mi-février.

Comme il se doit, ses proches et ses ministres ont publiquement clamé qu'ils étaient tout à fait rassurés; tous font valoir une solidarité et une cohésion sans failles. Rien de plus normal quand l'épreuve frappe la vedette ou le capitaine d'une équipe qui travaille ensemble depuis des années et qui a tissé des liens d'amitié. Surtout que M. Bourassa, en dépit de ses récents revers, reste le meilleur atout des libéraux en ce début d'année pré-électorale. Au point que certains panégyristes ont même tenté de nous faire croire, ne se donnant même pas la peine de lire l'explicite et sombre bulletin de santé du Dr Rosenberg, qu'il n'y avait rien de changé, à toutes fins utiles. Un peu plus, à les entendre, ce serait business as usual, et toute question relèverait de l'indiscrétion, d'une curiosité malsaine ou morbide.

Heureusement, et quoi qu'il lui en coûte, M. Bourassa a appris durement que la seule manière d'éviter les conjectures débridées et les spéculations folles, c'est de dire la vérité, du moins ce qui relève de l'intérêt public. Il n'est certes pas tenu de tout dire, mais il ne peut trahir les faits, si éprouvants soient-ils. Ayant toujours eu le louable souci de ne pas confondre vie publique et vie privée, il est en droit de s'attendre au respect et à la compassion de ses concitoyens dans la lutte qu'il reprend, avec détermination et confiance, pour sa survie personnelle. Cependant, quant à la part publique de son duel avec un destin

cruel, il ne peut éviter de répondre aux questions légitimes, comme il se doit de la part d'un chef d'Etat ou de gouvernement. Et il l'a fait. Lui qui déteste faire part de ses états d'âme, qui projette depuis plus de 25 ans l'image d'un homme rationnel pragmatique et flegmatique, il s'est livré cette semaine avec une franchise remarquable et une candeur étonnante.

Il aurait pu, ainsi qu'il l'a fait il y a deux ans, proclamer qu'il est en selle et qu'il entend le demeurer jusque aux élections pour tenter d'obtenir un troisième mandat consécutif, l'automne prochain ou, plus probablement, en 1994. Mais non. Il se contente de fixer une échéance terriblement plus courte et exigeante: celle de la mi-février, alors qu'il devra décider du traitement à suivre et, par voie de conséquence, de ses effets sur sa vie personnelle et publique.

M. Bourassa engage un duel qui requerra toutes ses énergies

Au-delà, c'est l'inconnu, l'incertitude, l'imprévisible, admet-il d'emblée, ce qui n'est rien pour rassurer quiconque. «C'est ce qu'il y a de plus difficile, parce que l'on veut tous vivre le plus longtemps possible, ajoute-t-il, dans un rare accès de confiance. Mais avec ce genre de maladie, vous ne savez pas ce qui va se produire dans un mois, dans deux ou trois mois.»

M. Bourassa répète souvent que six mois, en politique, c'est une éternité. Aux prises avec une cruelle épreuve, il n'a pas eu besoin de réitérer son aphorisme, cette semaine. Mais il a sûrement désemparé terriblement ceux qui le croient indestructible et commis au service des Québécois jusqu'au tournant du millénaire. Il ne tente même pas de faire croire qu'il dirigera les troupes libérales lors de la prochaine campagne électorale. «Avant je disais: voyons mandat par mandat: disons que là, c'est année par année.» Comme pour être sûr d'être bien compris, il confie aussi que «l'épée de Damoclès qui flottait sur ma tête s'est

approchée quelque peu». Hélas pour lui, pour les siens et pour l'ensemble des Québécois, il ne peut l'éloigner comme par enchantement, il le sait douloureusement et il ne tente de berner personne. Mieux encore, en rappelant que son retard à se faire soigner, il y a deux ans, a accentué les risques de rechute, le premier ministre laisse entendre qu'il ne répètera pas cette erreur. A bon droit d'ailleurs. Car si le service de ses concitoyens mérite qu'on s'y consacre jusqu'à la limite de ses forces, pour reprendre l'expression même de M. Bourassa, il ne saurait exiger de mettre impunément sa vie en péril.

Ainsi, loin de faire taire toute conjecture, M. Bourassa y donne lui-même prise, n'en déplaise à quelques ministres pour qui le chef du gouvernement n'aurait de comptes à rendre qu'à sa famille et, probablement, à eux-mêmes. Est-ce à dire que ses confidences inusitées équivalent à une démission annoncée et que la course à sa succession est ouverte? Absolument pas. Comme le dit M. Bourassa avec un brin d'ironie, la priorité des ministres ne porte pas la future lutte au leadership. Il n'y a qu'à voir les problèmes sur le plan économique, financier ou linguistique, on en a plein les bras, ajoute-t-il, avec combien de raison.

A sa manière, réfléchi et pondéré en toute occasion, M. Bourassa en a donc dit beaucoup plus qu'il n'y paraît à première vue. Discipliné, il a toujours accordé la plus grande importance à la nécessité d'être en bonne forme physique et mentale pour s'acquitter au mieux de ses multiples obligations. La récurrence qui le frappe n'en est que plus aberrante. Cette fois, par contre, il lui faut se rendre à l'évidence que le duel singulier qu'il engage requerra, à brève échéance, toutes ses énergies.

Pour l'heure, il n'y a pas de péril en la demeure ni de précipitation à prévoir. Il restera en poste, et solidement, le temps qu'il faudra pour assurer une transition ordonnée et sans heurts. Il sait toutefois que les affaires de l'Etat, nombreuses et urgentes, avec des échéances inéluctables, exigent un chef de gouvernement en pleine possession de ses moyens et au meilleur de sa forme. Il sait aussi, cruellement, que si, en 1990, le courage exigeait de lui qu'il reste, il lui commandera, au cours des mois qui viennent, de partir. A moins de vouloir, littéralement, se tuer à la tâche.

GILLES LESAGE

PASSATION DES POUVOIRS



Tribune libre

Sommes-nous masochistes?

Alain Bonnin
Économiste

PRES DE DEUX ANS après sa mise en service, la Taxe sur les produits et services (TPS) fait toujours grincer les dents des consommateurs et reste perçue comme le symbole de la fiscalité abusive, l'image du mal dont il ferait bon se débarrasser un jour.

Étrange destin que celui de cette taxe dont la plupart des spécialistes s'accordent à dire qu'elle est plus moderne que l'antique taxe à cascades sur les manufacturiers qu'elle a remplacée, mais qui n'a toujours pas réussi à trouver grâce auprès du public. La venue de sa cousine provinciale, loin de lui apporter le soutien dont elle avait bien besoin, n'a fait que plonger davantage le consommateur dans l'abattement et la morosité, sinon la révolte.

Pourquoi une taxe, généralisée en Europe où certains produits supportent une TVA de plus de 30 % sans que l'on n'entende pratiquement jamais la moindre protestation à son sujet, peut-elle engendrer encore autant de grogne et de frustration chez nous? Mauvaises explications de la part des responsables gouvernementaux sur les motifs de la réforme au moment de sa mise en service? Sans doute. Démagogie et manque de responsabilités d'une opposition plus préoccupée par la perspective de se faire du capital politique à court terme que par les intérêts du pays à moyen ou long termes? Assurément. Inraisonnable incapacité des responsables fédéraux et provinciaux à se mettre d'accord sur un régime unique (ce qui gêne plus d'ailleurs les commerçants et les entreprises que le grand public)? Probablement. Mais la durée et la force du sentiment de révolte qu'inspirent la TPS et la Taxe de vente du Québec (TVQ) dépassent ces quelques explications.

C'est un lieu commun de dire que les taxes ne sont jamais agréables à payer, mais qu'en est-il des taxes que l'on paie sans s'en rendre compte? Sait-on que dans le litre de carburant que l'on achète régulièrement, plus de la moitié du prix provient des taxes? Que l'Hydro-Québec reverse chaque année au gouvernement en taxes déguisées plusieurs centaines de millions de dollars prélevés à même nos factures? Dans les produits que l'on achète quotidiennement figurent, à côté de la TPS et de la TVQ, d'autres taxes dont les montants dépassent le plus souvent les prélèvements de ces deux taxes tant décriées: taxes sur les salaires dans la valeur ajoutée des produits, taxes sur les carburants à l'occasion des multiples opérations de transport qui accompagnent l'acheminement du produit jusqu'au consommateur final, taxes sur les différentes formes d'énergie nécessaires à l'élaboration du produit, taxes municipales prélevées lors de diverses opérations de production puis de ventes, taxes sur les bénéfices des sociétés.

Pourquoi ces taxes n'inspirent-elles pas au consommateur le même sentiment de révolte? La réponse est très simple: parce que le consommateur les ignore ou du moins n'en a pas une conscience claire dans ses opérations courantes. Imaginons un instant que la TPS et la TVQ soient intégrées dans les prix affichés, mais que les taxes municipales, bien réelles elles aussi dans nos achats quotidiens, doivent être ajoutées avant tout paiement.

Il sera rappelé plusieurs fois par jour au consommateur qu'il paie des taxes municipales, que la différence entre le prix affiché et le prix payé provient de la taxe municipale, que si le prix est si élevé, c'est à cause de la taxe municipale. Oubliées la TPS et la TVQ. Haro sur la taxe municipale.

Pourquoi faire apparaître l'une plutôt que l'autre et surtout pourquoi imposer ce coup de poignard au consommateur à chacun de ses achats? L'argument de «transparence» utilisé pour justifier cette pratique («le consommateur doit connaître la part des taxes dans ce qu'il achète») ne tient pas: les taxes sont très largement supérieures à ce que fait apparaître la pratique actuelle et les taxes de vente mises en évidence aujourd'hui ne représentent qu'une proportion, très variable selon les produits, des taxes réellement payées lors d'une transaction. Or, il s'agit du seul argument sérieux avancé pour défendre ce 7 % plus 8 % que l'on nous assène à longueur de journée. C'est un peu court, d'autant plus que les inconvénients du système l'emportent très largement sur son prétendu avantage.

Cette pratique est désagréable pour tous les consommateurs puisque ceux-ci ne savent pas exactement combien ils auront à payer en arrivant à la caisse, et la différence est désormais suffisamment importante pour que cela finisse par poser un problème au moment du paiement. Ceci, en particulier, produit un effet très néfaste sur les touristes des pays où cette coutume n'existe pas, c'est-à-dire de presque tous les pays du monde où le prix à payer est le prix affiché.

Elle encourage incontestablement la fraude fiscale et le travail au noir. Combien de consommateurs ne sont pas tentés de proposer un paiement comptant sans trace et sans taxes, lorsque le prestataire d'un service commence à ajouter au prix de base les fameuses TPS et TVQ, alors que la démarche serait beaucoup moins spontanée si le prix de base convenu était déjà toutes taxes incluses?

Surtout, la mise en évidence avec tant d'insistance d'une part des taxes contenues dans chaque produit accroît la frustration des consommateurs (qui n'en ont pas vraiment besoin), et les braque contre un système qui mérite sans doute mieux que le traitement qu'on lui fait subir.

L'un des principaux avantages d'une taxe indirecte comme la taxe de vente est, dans les pays qui adoptent une politique classique à cet égard, de se faire discrète et de parvenir à «ratifier» beaucoup d'argent sans trop de douleur pour le consommateur puisque celui-ci ne s'en rend pas compte directement. Le Canada, lui, brandit bien haut ses taxes de vente, en souligne la perception à chaque occasion, enfonce le dard dans la chair du consommateur à chaque achat ou prestation de services.

Sommes-nous masochistes? Une réforme de cette coutume est hautement souhaitable. Probablement difficile à imposer par voie législative (on trouverait sûrement quelques nostalgiques pour invoquer la Charte des droits et libertés et s'adresser aux tribunaux), elle passe par une politique d'information destinée à changer les mentalités, quelques mesures incitatives pour encourager les commerçants à s'engager fermement dans cette voie, peut-être quelques ajustements techniques pour en faciliter l'application.

Avantage non négligeable d'une telle réforme, surtout par les temps qui courent: elle ne coûterait à peu près rien. Ce n'est pas elle qui remettrait le Canada sur la voie de la prospérité ni qui ramènerait de façon ferme les consommateurs vers les boutiques et les fournisseurs de services, mais si elle y contribue modestement en diminuant la morosité ambiante et la grogne des contribuables.

Pourquoi s'en passer?

Stéphane Baillargeon

LETTRES AU DEVOIR

Quel scandale du Portrait?

MONSIEUR Pierre Théberge. Tout comme les lecteurs du journal LE DEVOIR (8 janvier 1993), j'ai pris connaissance de votre sortie contre le ministre fédéral des Communications à propos du rachat d'une toile du peintre Otto Dix, plus précisément *Le Portrait de l'avocat Dr Hugo Simons* (1925). Il faut le dire d'emblée, j'ai pour l'institution que vous dirigez le plus grand respect et rien contre l'artiste mentionné en rubrique.

J'ai cependant compris que votre démarche vise à forcer la main du ministre fédéral des Communications, responsable de l'allocation des fonds pour ce genre d'acquisition. Je me suis demandé si vous n'aviez pas d'autres moyens à votre disposition? Vous cherchez à obtenir 765 000 \$ de fonds publics fédéraux pour acquérir une oeuvre pour laquelle les descendants du «sujet» demandent 900 000 \$.

Selon le journaliste du DEVOIR l'affaire est une «aubaine» et d'après vous le refus de M. Beatty constitue une «catastrophe». Quelle aubaine? Exiger des fonds publics pour encourager la spéculation sur le marché de l'art! Quelle catastrophe? Voir partir pour l'étranger une oeuvre qualifiée par vous de «majeure», ce qui reste, convenez-en, à démontrer!

Le gouvernement fédéral a accordé 33 millions \$ au MBA pour la construction de son nouveau pavillon et depuis 1987, c'est 44% de l'aide totale de ce gouvernement à l'ensemble des musées qui a été attribuée à votre institution. Malheureusement, vous avez omis de fournir ces précisions. Enfin, je ne peux m'empêcher d'imaginer l'indignation des médias si dans cette période de vaches très très maigres, le ministre avait décidé d'approuver votre choix et de libérer les fonds nécessaires. On aurait entendu les hauts cris, à savoir que cette acquisition revêt un caractère scandaleux dans une conjoncture de crise économique.

Lancez une souscription publique auprès des individus et des entreprises pour qu'ils rachètent cette oeuvre et en fassent don au musée. Si dans six mois, vous n'avez pas réussi à réunir la somme nécessaire, il faudra en arriver à la conclusion que le public du MBA n'est pas intéressé par cette oeuvre. Vous pourriez alors passer à autre chose et le trésor public aussi.

Richard Vigneault
Conseiller en communications
Montréal, 11 janvier 1993

1892

APRES LECTURE du courrier au DEVOIR d'Edmond Robillard, je pense qu'une coquille s'est glissée à la fin du texte. La date ne peut être 1992, mais 1892. En effet, comment aujourd'hui peut-on soutenir sérieusement et péle-mêle que la perte du Canada en 1762, l'affaiblissement de l'Église, les problèmes du système éducatif québécois, voire la dispari-

tion de la France et de la civilisation française, rien que cela, ont une cause unique et commune: les francs-maçons.

Pourquoi les francs-maçons? Pour avoir participé à la fondation de la République française sur les principes de liberté, d'égalité, de fraternité? Pour avoir séparé l'Église de l'État? Ou encore, pour avoir défendu les libertés individuelles dont la liberté de culte?

Oui, la France leur doit cela; avec d'autres républicains convaincus, issus de milieux différents, israéliens, protestants, socialistes et beaucoup d'autres.

Et cela, dans un siècle sanglant après trois révolutions: 1830, 1848 et 1870. Grâce à la République, grâce à l'action déterminante de la franc-maçonnerie, la France enfin arrivait à la démocratie et à la stabilité politique.

L'Église de ce siècle, massivement royaliste et légitimiste, appelait la République la Gueuse, excommuniant les républicains et les francs-maçons, s'opposait à l'éducation des filles. Et, il y a eu pire. Mais cela, c'est du passé. Que M. Robillard se rassure, la civilisation française continuera, la francophonie est une réalité, le Québec un exemple. Rien ne sert de pleurer sur le passé, sur les erreurs de jugement de Voltaire, l'avenir de la francophonie est devant nous.

Quant à l'Église, si elle périclité, c'est en son sein et à sa tête qu'il faut en chercher les causes. L'actualité nous le prouve tous les jours.

Monsieur Robillard, votre lettre a 100 ans...ou alors j'ai peur.

Michel Teychenné
Montréal, 7 janvier 1993

Le Jésus de James Bond

QUAND ON lui présentait une dissertation mal documentée, engraisée artificiellement de citations disparates, puis habillée d'un langage pseudo-scientifique, un de mes plus éminents professeurs la déchirait et disait: «Allez refaire votre devoir!»... Si le même éducateur avait pu lire, avant publication, les essais d'un

journaliste intitulés «Le Jésus de l'Histoire», l'auteur de ces «mauvais devoirs», publiés les 22, 23 et 24 décembre 1992, aurait peut-être compris qu'il inventait une nouvelle enquête à la manière de Sherlock Holmes, mais qu'il faut une plus grande probité intellectuelle pour une recherche scientifique crédible. Et, LE DEVOIR aurait mieux sauvegardé sa réputation d'un journal qui respecte ses lecteurs.

Il est amusant d'imaginer un complot pour cacher une découverte, quand on écrit un roman policier. Mais, il faut être enclin à beaucoup de fabulation pour attribuer une telle conspiration aux savants de l'École biblique de Jérusalem... Quant aux «sources» contestables et contestées, que l'auteur utilisait pour extrapoler sur le contenu des fragments de manuscrits découverts dans les grottes de QUMRAN, je suggère à ce détective amateur de les confronter aux analyses plus récentes des spécialistes reconnus par les véritables scientifiques.

Pour dissiper les erreurs qui fourmillent dans les trois «essais», on lira, avec profit, dans les T.L.S. (Times Literary Supplement) des 4 et 25 décembre 1992, des explications et des informations plus sérieuses sur les manuscrits de Qumran et sur l'Histoire avant puis après Jésus. Geza Vermes apporte un éclairage important sur toute cette question.

Tous n'est pas négatif, cependant, quand nous restons fidèles au DEVOIR. L'entrevue remarquable de Jean Pichette avec Jean Delumeau, lundi le 4 janvier 1993, permet d'espérer que le traitement des questions scientifiques et délicates ne sera plus confié à de simples amateurs de James Bond ou de romans à suspense...

André LeBlanc, O.P.
Montréal, 10 janvier 1993

RÉPONSE

La critique du cancre

VOTRE «ÉMINENT PROFESSEUR» aurait dû vous apprendre qu'en lisant un article de journal, il faut toujours distinguer les propos rapportés de ce qui appartient en propre au journaliste. En l'occurrence, certains historiens (mais je n'ai rien dit de mes propres convictions) prétendent, preuves «scientifiques» à l'appui, que Jésus n'était pas du tout celui que nous présente le petit catéchisme. Ou encore que l'Église catholique, via l'École de Jérusalem, retarde délibérément la publication des manuscrits de Qumran. Il est vrai que ces spécialistes défendent une «scientificité» moins calotne que la vôtre, moins imbue de foi que celle de Delumeau...

Vous me renvoyez finalement aux textes de Geza Vermes. J'ai pourtant cité ce même Vermes dans le troisième article de la série pour rappeler que, dès 1977, ce professeur a dénoncé la lenteur de l'École de Jérusalem comme «le plus grand scandale académique du XXe siècle.» Tout compte fait, votre professeur aurait tout simplement dû vous apprendre à lire... et à critiquer.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directrice:
LISE BISSONNETTERédacteur en chef
Bernard DescoteauxDirecteur délégué à l'information
André LeclercRédacteur en chef adjoint
Jean-Robert SansfaçonDirecteur de l'information
Benoît AubinDirecteurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch CôtéDirecteur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS